



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Commission fédérale  
des maisons de jeu CFMJ

# Commission fédérale des maisons de jeu

Rapport d'activité

#### Conception

Secrétariat de la Commission fédérale des maisons de jeu • Communication  
Eigerplatz 1 • 3003 Berne

#### Rédaction

Secrétariat de la Commission fédérale des maisons de jeu

#### Traductions et relectures

Secrétariat de la Commission fédérale des maisons de jeu

Services linguistiques du Secrétariat général  
du Département fédéral de justice et police  
Palais fédéral Ouest • 3003 Berne

#### Design et réalisation

Contreforme • Poste 5 • 2017 Boudry

#### Photos

Contreforme (p. 2)  
iStock (couverture et pp. 10, 36 et 40)

#### Impression

Centre d'impression de l'Office fédéral des constructions et de la logistique  
Fellerstrasse 21 • 3003 Berne

#### Versions linguistiques

allemand, français, italien

#### Copyright

Commission fédérale des maisons de jeu

#### Édition

juin 2022

# Table des matières

|           |   |    |
|-----------|---|----|
|           | Le mot du président   | 1  |
| <b>01</b> | <b>La Commission fédérale des maisons de jeu</b>                              |    |
|           | La Commission fédérale des maisons de jeu                                     | 3  |
|           | Le Secrétariat de la Commission fédérale des maisons de jeu                   | 4  |
|           | Les missions de la Commission fédérale des maisons de jeu                     | 5  |
| <b>02</b> | <b>Rétrospective 2021</b>   |    |
|           | 2021 et ses temps forts   | 6  |
| <b>03</b> | <b>Les quatre missions de la Commission fédérale des maisons de jeu</b>       |    |
|           | Première mission  | 11 |
|           | Examiner les demandes de concession et les demandes d'extension de concession |    |
|           | Deuxième mission  | 14 |
|           | Surveiller les casinos  |    |
|           | Troisième mission   | 24 |
|           | Percevoir l'impôt sur les maisons de jeu                                      |    |
|           | Quatrième mission   | 28 |
|           | Lutter contre le jeu illégal  |    |
| <b>04</b> | <b>La Commission fédérale des maisons de jeu en chiffres</b>                  |    |
|           | Finances  | 38 |
| <b>05</b> | <b>Données financières par maison de jeu</b>                                  |    |
|           | Annexes   | 40 |

## Le mot du président

### Chère lectrice, cher lecteur,

L'année 2021 a été marquée, comme l'avait déjà été la précédente, par la pandémie. Ses effets ont pesé sur l'exploitation des maisons de jeu, sur les revenus des jeux et, partant, sur les recettes fiscales. Les vingt et un casinos titulaires d'une concession ont généré, avec leur offre terrestre, un produit brut des jeux d'un montant total de 406 millions de francs. Pour les jeux en ligne, les onze casinos bénéficiant d'une extension de concession ont enregistré un produit brut des jeux de quelque 234 millions de francs.

Les jeux en ligne ont suivi une tendance inverse de celle des jeux terrestres. Les nouvelles concessions octroyées par le Conseil fédéral ont augmenté l'offre, ce qui a stimulé la demande, particulièrement lors de la fermeture des établissements terrestres. Le développement de l'offre en ligne a fait naître des réflexions diverses, mettant en lumière de nouveaux défis. Il y a en Suisse un potentiel de croissance du marché, même s'il n'est pas illimité.

Dans le même temps, la protection des joueurs, notamment des catégories fragiles de la population, est un objectif qui suscite toujours une attention et un intérêt particuliers. La Commission fédérale des maisons de jeu (CFMJ) est souvent confrontée à des questions sur ce point spécifique. L'expérience accumulée depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les jeux d'argent montre que la CFMJ n'a pas détecté de problèmes graves. Elle a constaté que les casinos sont gérés conformément aux principes établis par le législateur: garantie d'une exploitation des jeux sûre et transparente, protection contre les risques liés au jeu.

L'année 2021 a aussi été celle du lancement de la procédure d'attribution des nouvelles concessions pour la période à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025. La CFMJ a tracé une feuille de route qui se conclura par les décisions du Conseil fédéral, attendues pour le mois d'octobre 2023. Les désirs plusieurs fois exprimés par les titulaires actuels des concessions concernant ce calendrier ont été pris en compte.

Au moment de la rédaction de ces lignes, les travaux sont en cours. La CFMJ a publié un rapport qui tire le bilan des vingt premières années d'expérience de la nouvelle réalité des jeux d'argent. Depuis l'ouverture des casinos en 2002 – 2003 et jusqu'à la fin de 2021, l'offre terrestre a généré un produit brut des jeux total de 14,5 milliards de francs. L'impôt sur les maisons de jeu prélevé sur cette somme a atteint près de 7,1 milliards, dont 6 ont été versés à l'AVS, le reste allant aux cantons où sont installés les casinos titulaires d'une concession de type B.

Les maisons de jeu ont pu consolider leur position sur le marché suisse, en naviguant entre les risques et les opportunités découlant principalement de leur emplacement et du développement socio-économique des différentes régions du pays. La CFMJ a procédé à une analyse approfondie de la réalité et de la pratique de ces vingt premières années de surveillance, afin de donner au Conseil fédéral tous les éléments nécessaires à ses décisions relatives aux nouvelles concessions.

Enfin l'année 2021 a été marquée par le départ de M. Jean-Marie Jordan, après 17 ans comme directeur du secrétariat. Nous profitons de l'occasion pour réitérer nos remerciements à Monsieur Jordan pour son engagement au service de CFMJ tout au long de ces années.

À partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021, la fonction de directeur a été assurée à titre intérimaire par M. Ruedi Schneider, le directeur suppléant. En décembre dernier, la commission a nommé un nouveau responsable en la personne de M. Thomas Fritschi, qui doit prendre ses fonctions le 1<sup>er</sup> avril 2022. Alors que la première année de ma présidence touche à sa fin, je tiens à remercier toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs pour leur travail. Ma gratitude va également à mes collègues de la commission, avec lesquels nous avons établi une relation de coopération et de confiance mutuelle qui nous permet de travailler avec profit.

**Fabio Abate,**  
président de la Commission fédérale  
des maisons de jeu

« LA COMMISSION A CONSTATÉ  
QUE LES CASINOS SONT GÉRÉS  
CONFORMÉMENT AUX PRINCIPES  
ÉTABLIS PAR LE LÉGISLATEUR:  
GARANTIE D'UNE EXPLOITATION  
DES JEUX SÛRE ET TRANSPARENTE,  
PROTECTION CONTRE LES  
RISQUES LIÉS AU JEU. »

## En bref

La Commission fédérale des maisons de jeu (CFMJ) a pour mission de surveiller les casinos de Suisse, percevoir l'impôt sur les maisons de jeu et lutter contre le jeu illégal. Rattachée administrativement au Département fédéral de justice et police (DFJP), elle exerce ses activités en toute indépendance. La Commission fédérale des maisons de jeu est composée de deux entités: la commission elle-même et son secrétariat.

Durant l'année sous revue, la commission s'est réunie à huit reprises et a prononcé 160 décisions pénales. Chaque séance permet aux membres de prendre connaissance des affaires traitées par le secrétariat mais aussi de s'entretenir de sujets stratégiques et de principes fondamentaux concernant, par exemple, la protection sociale, l'exploitation sûre et transparente des jeux ainsi que la procédure d'attribution des nouvelles concessions.

## Composition de la commission

Nommés par le Conseil fédéral pour la législature 2020 – 2023, les membres de la CFMJ étaient au nombre de six en 2021.

### Présidence

#### Fabio Abate

Ancien conseiller aux États et avocat, il habite à Locarno.

### Vice-présidence

#### Adrian Amstutz

Ancien conseiller national et ancien conseiller aux États, entrepreneur, il habite à Schwanden-Sigriswil.

### Membres

#### Marianne Johanna Lehmkuhl

Prof. Dr. iur., professeure à l'Institut de droit pénal et de criminologie de l'Université de Berne, elle habite à Zurich.

#### Carla Speziali

Dr. iur., avocate, elle habite à Locarno.

#### Maurice Tornay

Ancien conseiller d'État du canton du Valais et expert fiscal diplômé, il habite à Orsières.

#### Hans Jörg Znoj

Prof. Dr. phil., professeur à l'Institut de psychologie de l'Université de Berne, il habite à Berne.

## Le Secrétariat de la Commission fédérale des maisons de jeu

### Son rôle

La commission dispose d'un secrétariat permanent qui exerce la surveillance directe des maisons de jeu et procède à leur taxation. Il est en outre chargé de préparer les affaires de la commission, de lui soumettre des propositions et d'exécuter ses décisions. Le secrétariat est aussi l'interlocuteur privilégié des milieux

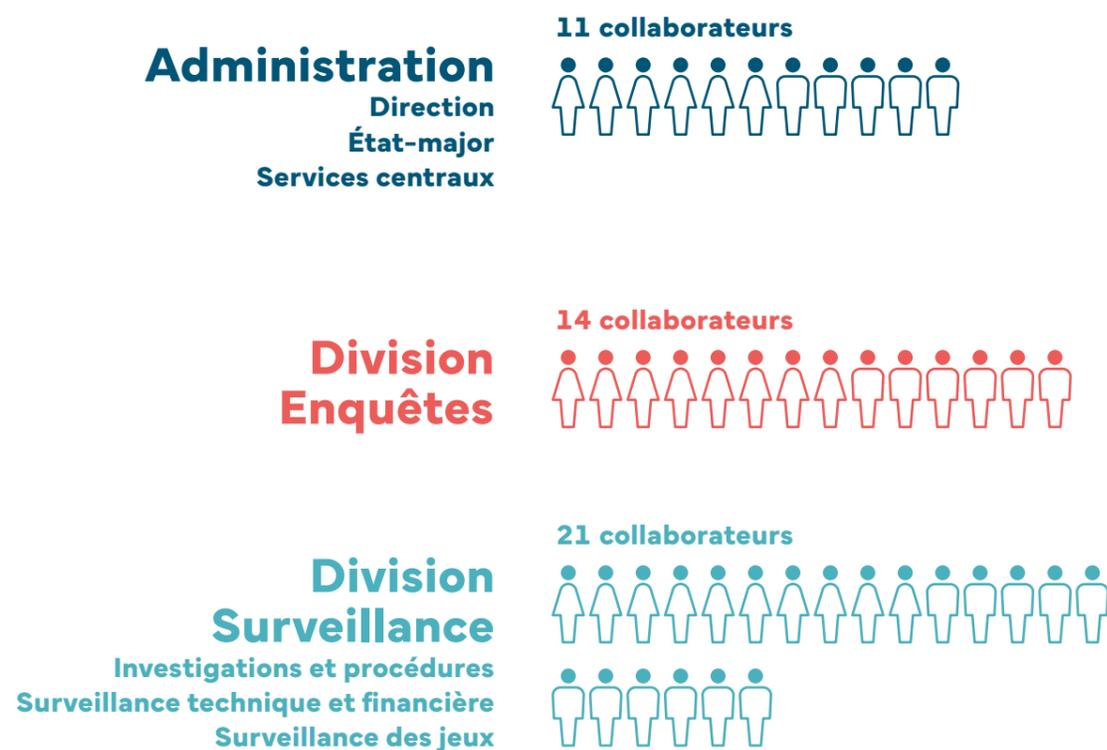
intéressés ou concernés, tels que les casinos, les cantons, les autorités suisses et étrangères ou encore les organisations internationales. Il poursuit enfin les infractions aux dispositions légales et représente la commission devant les tribunaux.

### Composition du secrétariat

Au 31 décembre 2021, le secrétariat compte 46 collaborateurs.



La mission de la CFMJ se reflète dans la structure de son secrétariat avec deux divisions principales, les Enquêtes et la Surveillance, elle-même partagée en trois sections.



## Les missions de la Commission fédérale des maisons de jeu

### Que fait-elle?

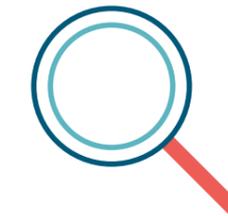
La CFMJ est une autorité non seulement de surveillance, mais aussi de poursuite pénale. À l'égard des casinos terrestres et en ligne, elle veille au respect de la législation et procède à la taxation, ainsi qu'à la perception de l'impôt sur les maisons de jeu. Mais ce n'est pas tout: la CFMJ a également pour mission de lutter

contre le jeu illégal, d'une part, en bloquant l'accès aux offres de jeux de casino en ligne non autorisées, et d'autre part, en poursuivant pénalement les personnes qui organisent, exploitent ou mettent à disposition des jeux de casino sans autorisation.

Les obligations légales de la CFMJ sont listées à l'article 97 de la loi fédérale sur les jeux d'argent (LJAr). On peut les résumer de la manière suivante:



**1 EXAMINER** les demandes de concession et les demandes d'extension de concession



**2 SURVEILLER** les casinos



**3 PERCEVOIR** l'impôt sur les maisons de jeux



**4 LUTTER** contre le jeu illégal

# Rétrospective 2021

## 2021 et ses temps forts

### Janvier à avril

#### Nouvelle composition de la commission

Fabio Abate est désormais à la tête de la commission. Adrian Amstutz assume, quant à lui, la fonction de vice-président.

#### Réouverture des casinos

Fermés depuis le 22 décembre 2020, les casinos suisses peuvent rouvrir leurs portes à partir du 19 avril 2021 à la condition que leur concept de protection contre le coronavirus ait été préalablement approuvé par les autorités cantonales. Les inspections menées par la CFMJ reprennent également.

#### Séances de commission

La commission décide de déléguer deux procédures pénales au Ministère public du canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures et prend connaissance du rapport établi par l'Inspectorat des finances du Département fédéral de justice et police, lequel confirme la bonne tenue des comptes annuels 2021 de la CFMJ.

#### Rencontre avec la Fédération suisse des casinos

Le 14 avril 2021, la CFMJ rencontre la Fédération suisse des casinos et aborde avec elle le processus d'octroi des concessions, ainsi que la santé financière des maisons de jeu dans le contexte de la crise sanitaire.

#### Ouverture du huitième casino en ligne

En mars, la CFMJ délivre au Casino de Lugano l'ensemble des autorisations nécessaires à la mise en ligne de ses jeux.

#### Sous-commissions des finances du Conseil des États et du Conseil national

Les 27 et 29 avril, la CFMJ est entendue par les deux sous-commissions des finances pour présenter les comptes d'État 2020. La situation générale des casinos en temps de pandémie mais aussi les futurs défis ainsi que les charges et revenus sont présentés et commentés.

### Mai à août

#### Rencontre avec la Commission fédérale pour les questions liées aux addictions et à la prévention des maladies non transmissibles (CFANT)

Instituée en janvier 2020, la CFANT est reçue par la CFMJ le 18 mai 2021. Cette première rencontre entre les deux commissions permet de discuter de la protection des joueurs, de la publicité et des échanges d'informations entre les casinos.

#### Séances de commission

La commission propose au Conseil fédéral d'octroyer une extension de concession à deux casinos supplémentaires. Le 18 août 2021, le Conseil fédéral approuve cette proposition et les casinos de Bâle et Montreux obtiennent le droit d'exploiter des jeux de casino en ligne.

#### Résultat de l'audit de l'activité « Jeux en ligne »

La commission prend connaissance du rapport établi par l'Inspectorat des finances du DFJP concernant la taxation et la perception de l'impôt sur les maisons de jeu en ligne. Ce rapport atteste que les processus internes en la matière sont correctement exécutés.

#### Levée de l'obligation de travail à domicile pour les collaborateurs de la CFMJ

Introduite le 18 janvier, l'obligation de travail à domicile est levée à partir du 26 juin pour les collaborateurs de la CFMJ. Il est cependant toujours recommandé de travailler à domicile.

#### Départ de Jean-Marie Jordan

Après 17 ans de service, Jean-Marie Jordan quitte ses fonctions de directeur du secrétariat à la fin du mois de juin. C'est Ruedi Schneider, qui assume la fonction de directeur suppléant depuis son arrivée au secrétariat il y a 17 ans également, qui reprend la direction du secrétariat à titre intérimaire au 1<sup>er</sup> juillet 2021. Jean-Jacques Carron, chef de la division Surveillance, devient numéro 2 par interim.

#### Ouverture du neuvième casino en ligne

En juillet, la CFMJ délivre au Casino de Neuchâtel l'ensemble des autorisations nécessaires à la mise en ligne de ses jeux.

## Septembre à décembre

### Séance de l'Organe de coordination

Sous la direction du président de la CFMJ, les membres de l'organe de coordination procèdent à l'élection du président et du vice-président pour 2022. Andrea Bettiga est ainsi élu président et Fabio Abate vice-président. Pour le représentant de l'autorité de haute surveillance (OFJ), les deux membres de l'autorité intercantonale (Gespa, anciennement Comlot), le représentant des autorités cantonales de surveillance et d'exécution ainsi que les deux représentants de la CFMJ, cette séance est aussi l'occasion de rapporter l'essentiel de leurs activités de 2021 et de faire le point sur leurs expériences avec la loi fédérale sur les jeux d'argent.

### Rencontres avec les fonctionnaires enquêteurs externes

Au programme des deux événements : échanges avec les fonctionnaires enquêteurs externes romands à Lausanne et suisses-allemands ainsi que tessinois à Berne sur le développement de la poursuite pénale, la nouvelle jurisprudence, les tournois de poker et la collaboration avec la police.

### Publication du calendrier pour l'attribution des nouvelles concessions

Toutes les concessions octroyées à ce jour à des maisons de jeu suisses expireront en décembre 2024. Lors de sa séance du 17 septembre 2021, le Conseil fédéral prend connaissance du calendrier prévu pour le processus d'octroi des concessions en octobre 2023.

### Rencontre avec la Gespa

Le 13 octobre, la CFMJ rencontre la Gespa, l'autorité intercantonale de surveillance des jeux d'argent, pour s'entretenir des affaires courantes, du marché des offres de jeux d'argent en Suisse et de la protection des joueurs.

### Sous-commissions des finances du Conseil des États et du Conseil national

Les 14 et 20 octobre, les deux sous-commissions des finances entendent la CFMJ à propos du budget 2022. En plus de répondre aux questions des parlementaires, la CFMJ cite les défis soulevés par le processus d'octroi des concessions.

### Rencontre avec la Commission de gestion du Conseil national

Le 21 octobre, la Commission de gestion du Conseil national, sous-commission du DFJP/ChF, rencontre la CFMJ. Cette entrevue permet à la CFMJ de traiter des sujets généraux, tels que son rôle ou son organisation, mais aussi de tirer un premier bilan de la nouvelle législation et d'aborder la question de l'octroi des concessions en 2023.

### Séances de commission

La commission décide de déléguer une procédure pénale au Ministère public du canton de Berne et deux procédures pénales au Ministère public du canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures. Elle se penche aussi sur le projet de rapport dédié au paysage des casinos en Suisse, ainsi que sur les différents scénarios possibles.

### Rencontre avec les chargés de surveillance cantonaux

Le 15 novembre 2021, la CFMJ rencontre les chargés de surveillance qui, dans les cantons, inspectent régulièrement les maisons de jeu. Les participants reviennent sur les constats de l'année écoulée et échangent sur les expériences faites, ainsi que sur les bonnes pratiques.

### Action d'envergure contre le jeu illégal

Au petit matin du 9 novembre 2021, la CFMJ effectue onze perquisitions dans quatre cantons différents. Cinq centres de jeux de casino illégaux sont démantelés en collaboration avec les polices cantonales.

### Quatre recours rejetés par le Tribunal administratif fédéral

La CFMJ avait publié dans la Feuille fédérale des 3 septembre et 15 octobre 2019 une décision générale renvoyant aux offres bloquées énumérées sur son site Internet. Quatre opérateurs demandaient la suspension de ce blocage et le constat de son caractère anticonstitutionnel. Leurs recours ont été rejetés par le Tribunal administratif fédéral.

### Jugement rendu dans le cadre d'une enquête de grande envergure

Le 30 novembre, le tribunal cantonal de deuxième instance rend oralement un jugement d'appel. Les faits établis et retenus par la CFMJ sont admis. Les peines pécuniaires ont été augmentées par rapport à celles prononcées en première instance, la créance compensatrice a toutefois été revue à la baisse en raison d'une appréciation juridique différente.

### Visite du Casino de Lucerne

Comme chaque année, l'une des vingt et une maisons de jeu reçoit la visite de la CFMJ. Le 1<sup>er</sup> décembre, c'est le Casino de Lucerne qui reçoit une délégation de la CFMJ. La rencontre permet au casino de présenter en détail son organisation, ses activités ainsi que ses processus.

### Ouverture des dixième et onzième casinos en ligne

En décembre, la CFMJ délivre aux casinos de Bâle et de Montreux l'ensemble des autorisations nécessaires à la mise en ligne de leurs jeux.

### Obligation de travail à domicile pour les collaborateurs de la CFMJ

À compter du 20 décembre 2021, l'obligation de travail à domicile est réintroduite pour les collaborateurs de la CFMJ.

### Départ de Carla Speziali

Entrée en fonction le 1<sup>er</sup> janvier 2016, l'avocate de Locarno annonce sa volonté de quitter la commission au 31 décembre 2021 pour se consacrer à d'autres défis professionnels.

# Les quatre missions de la Commission fédérale des maisons de jeu

## Première mission EXAMINER

Examiner les demandes de concession et les demandes d'extension de concession puis soumettre une proposition au Conseil fédéral

### Situation actuelle

En Suisse, un système de concessions existe. En effet, la loi prévoit que toute entreprise souhaitant exploiter des jeux de casino doit être au bénéfice d'une concession. Le Conseil fédéral fixe le nombre de ces concessions et les octroie pour une durée de vingt ans.

Fin décembre 2021, la Suisse compte vingt et un casinos terrestres, répartis entre les différentes régions du pays. Onze d'entre eux sont également détenteurs d'une extension de concession et peuvent ainsi offrir des jeux en ligne à leur clientèle.



### Deux aspects principaux permettent de différencier les casinos A des casinos B

- Les casinos de type B ne peuvent accepter que des mises maximales de 25 francs pour les jeux d'argent automatisés;
- Les cantons d'implantation des maisons de jeu de type B peuvent prélever un impôt cantonal sur le produit brut des jeux (hors jeux en ligne). Cet impôt ne peut représenter plus de 40 % de l'impôt sur les maisons de jeu qui revient à la Confédération. L'impôt fédéral est alors réduit du montant de l'impôt cantonal.

## Remise au concours des concessions

Entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la loi sur les jeux d'argent (LJA) a remplacé la loi sur les maisons de jeu du 18 décembre 1998 (LMJ). Son article 140 stipule que toutes les concessions octroyées sur la base de la LMJ expireront au 31 décembre 2024. Auparavant, le Conseil fédéral devra toutefois avoir décidé quel sera le paysage des casinos à partir de 2025 et attribué les nouvelles concessions. Conformément à l'article 10 de la nouvelle loi, la CFMJ est responsable du processus d'attribution des concessions.

Il est prévu que le Conseil fédéral prenne en avril 2022 les décisions de principe relatives à la nouvelle attribution des concessions, puis qu'il se prononce en octobre 2023 sur l'octroi des concessions elles-mêmes. Dans cette perspective, il a chargé la CFMJ d'analyser le paysage des casinos en Suisse tel qu'il se présente fin 2021.

### Rapport sur le paysage des casinos en Suisse

Dans son rapport, la CFMJ doit d'une part déterminer si le paysage actuel des maisons de jeu permet d'atteindre les objectifs légaux en matière de sécurité et de transparence de l'exploitation des jeux, de protection de la population contre les dangers liés aux jeux d'argent et de perception des recettes pour la Confédération et les cantons. D'autre part, il s'agit d'analyser la situation économique des maisons de jeu, de présenter les avantages et les dangers liés à leur exploitation et d'estimer dans quelle direction elles pourraient évoluer à l'avenir.

La CFMJ doit en outre formuler des recommandations concernant les sites pour lesquels une procédure d'attribution de concession devrait être ouverte, le nombre total de concessions à octroyer, ainsi que la procédure d'attribution et les critères d'évaluation.

Durant l'année 2021, elle a entamé l'élaboration de ce rapport et notamment effectué dans ce contexte un sondage auprès de l'ensemble des maisons de jeu. Le rapport sera publié une fois que le Conseil fédéral aura tranché les questions de principe. La procédure d'appel d'offres sera lancée dans la foulée.

### 1<sup>er</sup> JANVIER 2019

Entrée en vigueur de la LJA, qui prévoit que les concessions des vingt et un casinos expirent au 31 décembre 2024.

### 17 SEPTEMBRE 2021

Publication du calendrier pour l'attribution des nouvelles concessions en 2023.

### AVRIL 2022

Décisions de principe du Conseil fédéral par rapport à la nouvelle attribution des concessions.

### JUIN À OCTOBRE 2022

Procédure d'appel pour le dépôt des demandes de concession.

### OCTOBRE 2023

Octroi des nouvelles concessions par le Conseil fédéral.

### 31 DÉCEMBRE 2024

Expiration des vingt et une concessions actuelles.

### 1<sup>er</sup> JANVIER 2025

Nouveau paysage des casinos suisses.

## Extensions de concession

La loi sur les jeux d'argent permet aux vingt et un casinos suisses d'offrir des jeux de casino en ligne à leur clientèle. Pour ce faire, le Conseil fédéral doit toutefois leur octroyer une extension de concession.

### Les conditions

Un casino en ligne doit remplir les mêmes conditions qu'un casino terrestre. Dans les faits, pour obtenir une extension de concession, une maison de jeu doit :

- Présenter un programme de mesures de sécurité et un programme de mesures sociales. Des dispositions particulières s'appliquent pour les jeux en ligne dans le domaine de l'autocontrôle et des limitations de jeu ;
- Exposer les mesures qu'elle entend prendre pour permettre une taxation correcte de l'impôt sur les maisons de jeu ;
- Garantir qu'elle-même, ses principaux partenaires commerciaux, ainsi que leurs ayants droit économiques, jouissent d'une bonne réputation mais aussi offrent la garantie d'une activité commerciale irréprochable et d'une gestion indépendante.

### La situation en 2021

Sur proposition de la CFMJ, le Conseil fédéral a approuvé le 18 août 2021 les demandes d'extension de concession des casinos de Bâle et Montreux. Après avoir mis en place les installations et infrastructures nécessaires, les deux établissements ont pu débuter leur activité, pour Bâle le 16 décembre, et pour Montreux, le 22 décembre.

Les casinos de Lugano et Neuchâtel, qui avaient obtenu une extension similaire en 2020, ont de leur côté pu ouvrir leur plateforme le 1<sup>er</sup> mars et le 15 juillet respectivement.

### Vue d'ensemble des extensions de concession

|                     | Octroi de l'extension de concession de la part du Conseil fédéral | Début de l'activité en ligne |
|---------------------|---|------------------------------|
| Casino de Baden     | 07.06.2019  | 05.07.2019                   |
| Casino de Lucerne   | 07.06.2019  | 22.08.2019                   |
| Casino de Pfäffikon | 07.06.2019  | 02.09.2019                   |
| Casino de Davos     | 07.06.2019  | 09.09.2019                   |
| Casino d'Interlaken | 20.11.2019  | 24.02.2020                   |
| Casino de Berne     | 20.11.2019  | 15.09.2020                   |
| Casino de Meyrin    | 29.04.2020  | 16.11.2020                   |
| Casino de Lugano    | 29.04.2020  | 01.03.2021                   |
| Casino de Neuchâtel | 25.11.2020  | 15.07.2021                   |
| Casino de Bâle      | 18.08.2021  | 16.12.2021                   |
| Casino de Montreux  | 18.08.2021  | 22.12.2021                   |

## Deuxième mission SURVEILLER

Surveiller les casinos afin que les joueurs bénéficient d'un environnement sûr ainsi que transparent et qu'ils soient protégés contre les dangers du jeu

La surveillance de la CFMJ à l'égard des maisons de jeu s'exerce à deux niveaux :

### Opérationnel

L'action de la CFMJ se concrétise dans la réalisation de contrôles indépendants, sur le terrain ou à distance. Cherchant à confronter la pratique aux déclarations, les règlements à leur exécution, ces contrôles ont pour mission de relever et mettre en évidence les éventuelles contraventions à la législation. Ils prennent habituellement la forme d'inspections.

### Réactionnel

L'introduction de nouveaux jeux, la modification d'aspects substantiels du programme de mesures sociales, l'entrée de nouveaux responsables ou l'octroi des crédits de jeu gratuits sont autant d'opérations qui doivent obtenir l'autorisation de la CFMJ. Toutes les demandes en ce sens doivent obéir à des conditions légales strictes dont le respect est systématiquement contrôlé par le secrétariat.

## Inspection des maisons de jeu

### Contexte général

La maison de jeu conservant la responsabilité primaire et originaire du respect des exigences légales, elle doit se doter, non seulement des outils, procédures et processus requis par la loi, mais également des moyens de les contrôler. Les inspections menées par la CFMJ viennent en plus. Elles portent certes sur les opérations elles-mêmes, mais se concentrent plus particulièrement sur les mesures prises pour assurer leur fiabilité, la correction des erreurs, la limitation des risques et, selon les mots de l'article 41 de l'ordonnance sur les jeux d'argent (OJA), l'optimisation permanente des processus.

Au cours de l'année 2021, les collaborateurs du secrétariat ont mené 46 inspections et 33 contrôles à distance des maisons de jeu en ligne (hors vérifications de routine et procédures d'autorisation), pour un total de 84 jours d'engagement. Ces opérations ont chacune impliqué de 2 à 5 personnes. Elles ont débuté dès la réouverture des casinos au mois d'avril pour s'achever à mi-décembre.

### Inspections des maisons de jeu terrestres

Quoique 2021 ait été marqué par les contraintes sanitaires liées au coronavirus, deux cycles de contrôles ont néanmoins pu être intégralement menés. Le premier (avril – août) s'est concentré sur la surveillance des jeux de table, l'organisation de la sécurité et les jeux d'argent automatisés. Après plusieurs mois de fermeture, il était en effet important que ces processus, que les casinos n'avaient plus pu entraîner, soient examinés de près. Cette stratégie visait pareillement à contrôler les modifications opérées sur l'infrastructure de jeu durant cette même période. Le second cycle (août – décembre) a porté sur la protection sociale et la lutte contre le blanchiment d'argent. Il a également permis de traiter de façon ciblée certaines des problématiques rencontrées plus tôt dans l'année.

Ces inspections n'ont pas fait ressortir de risques majeurs. Elles révèlent néanmoins, chez certaines maisons de jeu, un potentiel d'amélioration, notamment pour ce qui touche à la gestion du matériel de jeu et aux processus de surveillance.

### Un outil spécialisé pour la surveillance des casinos en ligne : le DED

La loi prévoit que chaque maison de jeu en ligne doit s'équiper d'un Dispositif d'Enregistrement des Données (ou DED), sécurisé et certifié, situé en Suisse.

Ce dispositif permet une saisie et un stockage automatique, structuré et systématique des informations touchant :



#### Aux sessions de jeu

(nom du jeu, version, début, fin, mises, gains, etc.)



#### Aux transactions

(montant, versement sur le compte-joueur/virements bancaires, date, heure, etc.)



#### Au statut des comptes-joueur

(provisoire / définitif / clos)

Les données de ce dispositif sont transmises aux serveurs de la CFMJ. Grâce à elles, il devient possible d'identifier, par exemple, des joueurs déficitaires ou des transactions pertinentes du point de vue de la lutte contre le blanchiment d'argent, pour s'assurer ensuite qu'ils aient fait l'objet d'un traitement adéquat de la part du casino. Cet outil est également essentiel dans la détermination et le contrôle du produit brut des jeux.

### Contrôle des maisons de jeu en ligne

Domaine hautement dynamique, le jeu en ligne a ses enjeux et ses risques propres. De ce fait, il réclame une surveillance spécialisée et la mise en œuvre d'outils adéquats. Sur la base du concept élaboré en 2020, la CFMJ a mené en 2021 une campagne de contrôle systématique des maisons de jeu en ligne, à distance, sur la base des renseignements tirés du DED, et sur le terrain. Ces contrôles ont porté sur le respect des trois objectifs essentiels de la législation :

- 1 Protection sociale (détection des joueurs à risque, adéquation des mesures prises, conditions des comptes provisoires);
- 2 Garantie d'un jeu sûr et transparent (présence uniquement de jeux et versions de jeu autorisés, lutte contre le blanchiment d'argent);
- 3 Taxation correcte du produit brut des jeux (fiabilité des données et des dispositifs d'enregistrement).

Si tous les casinos de ce type n'ont pas été visités physiquement, les contrôles prévus ont néanmoins pu être menés à satisfaction. Ils ont conduit à des ajustements significatifs dans certains établissements. Le domaine du jeu en ligne, neuf et riche de nombreux défis, restera une priorité pour la CFMJ et son secrétariat en 2022.

### Collaboration avec les cantons

Comme chaque année, la CFMJ a également pu compter sur l'appui des chargés de surveillance cantonaux dont la présence régulière dans 18 des 21 maisons de jeu terrestres suisses constitue une précieuse source de renseignements. En 2021, ce ne sont pas moins de 91 inspections qui ont été menées à ce titre. Cette collaboration garantit un contrôle périodique, systématique et structurée, des principales problématiques en rapport avec les jeux d'argent automatisés, les jeux de table et la vidéosurveillance.

# Qualification, autorisation et exploitation des jeux

## Contexte général

Cette année encore, les maisons de jeu terrestres ont dû cesser leur activité pendant quelques mois. De plus, en raison des mesures sanitaires en force, elles n'ont rouvert leurs portes au printemps qu'avec une offre de jeux réduite. Grâce à l'introduction en automne de l'obligation de certificat, les restrictions ont toutefois été en grande partie levées, ce qui a permis aux casinos de proposer à nouveau une offre de jeux « complète ».

Durant le premier semestre, la société Casino St. Moritz AG a déplacé les locaux du casino dans un autre établissement, situé également sur la commune de Saint-Moritz. Avant que le nouvel établissement n'ouvre ses portes, la CFMJ s'est rendue sur place et a effectué les contrôles nécessaires.

## En Suisse, c'est quoi un jeu d'argent ?

Pour faire simple, un jeu d'argent, c'est un jeu qui, au moyen d'une mise, laisse espérer un gain monétaire ou un autre avantage valant de l'argent.

En Suisse, la loi fédérale sur les jeux d'argent distingue plusieurs catégories de jeux d'argent :

### 1 LES LOTERIES

Ce sont des jeux d'argent auxquels peuvent participer un grand nombre de personnes et dont le résultat est déterminé par un tirage au sort commun ou par un procédé analogue. La loi distingue les grandes loteries et les petites loteries.

### 2 LES PARIS SPORTIFS

Ce sont des jeux dans lesquels le gain dépend de la justesse d'un pronostic concernant le déroulement ou l'issue d'un événement sportif. Là aussi, la loi distingue les paris sportifs locaux et les paris sportifs faits à plus grande échelle.

### 3 LES JEUX D'ADRESSE

Ce sont des jeux d'argent dans lesquels le gain dépend totalement ou principalement de l'adresse du joueur.

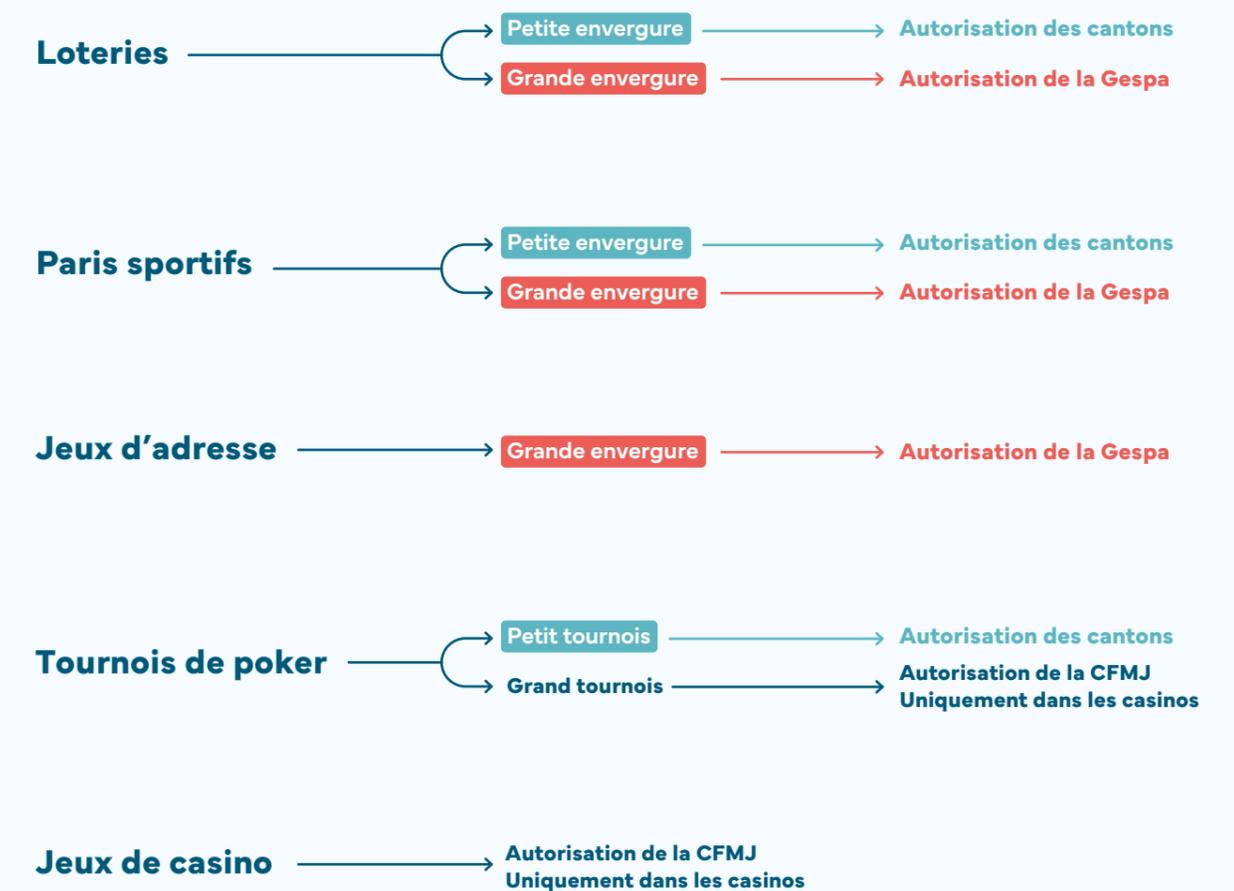
### 4 LES TOURNOIS DE POKER

La loi fait une différence entre les petits tournois de poker, dont les mises initiales ainsi que le nombre de tournois par jour et par lieu sont limités, et les tournois de poker plus importants, lors desquels il est possible de miser des sommes d'argent élevées et de réaliser des gains également élevés.

### 5 LES JEUX DE CASINO

Ce sont des jeux auxquels peuvent participer un nombre restreint de personnes et qui ne répondent pas à la définition des loteries, des paris sportifs, des jeux d'adresse et des jeux de petite envergure.

## Jeux d'argent



## Pour aller plus loin

Par « jeux de petite envergure », la loi désigne les jeux qui ne sont pas exploités de manière automatisée, ni à un niveau intercantonal, ni en ligne. À l'inverse, les « jeux de grande envergure » sont exploités de manière automatisée, à un niveau intercantonal ou en ligne.

Seuls les jeux d'adresse qui sont exploités de manière automatisée, à un niveau intercantonal ou en ligne sont soumis à l'autorisation de la Gespa. Les autres jeux d'adresse ne tombent pas sous le coup de la loi fédérale sur les jeux d'argent.

Ce qu'il faut retenir en bref : seule l'autorisation des jeux de casino et des grands tournois de poker relève du domaine de compétence de la CFMJ. Evidemment, les casinos peuvent également organiser de petits tournois de poker à l'intérieur de leurs murs. C'est alors la CFMJ qui les autorise.

## Qualification des jeux

Avant que la CFMJ ne puisse autoriser un casino à exploiter un jeu, elle doit déterminer si celui-ci est un jeu de casino. En plus des différents aspects mentionnés ci-dessus, un jeu de casino répond à plusieurs critères techniques :

- un nombre restreint de participants (1000 au maximum);
- un résultat du jeu qui dépend en grande partie du hasard;
- un taux de redistribution<sup>1</sup> de 80% au moins, mais de 100% au plus.

Si, après analyse, la CFMJ arrive à la conclusion qu'il s'agit effectivement d'un jeu de casino, elle doit encore consulter l'autorité intercantonale de surveillance des jeux d'argent (Gespa) avant de rendre sa décision de qualification. La Gespa est l'autorité compétente pour la qualification des autres catégories de jeux d'argent (sauf les tournois de poker de grande envergure).

Durant l'année sous revue, un total de 81 jeux d'argent terrestres et 846 jeux d'argent en ligne ont été qualifiés de jeux de casino. Par ailleurs, la CFMJ a rendu 198 décisions relatives à des demandes de modifications d'offre de jeux émanant aussi bien de casinos terrestres que de casinos en ligne.

### Une offre de jeux en ligne en pleine expansion

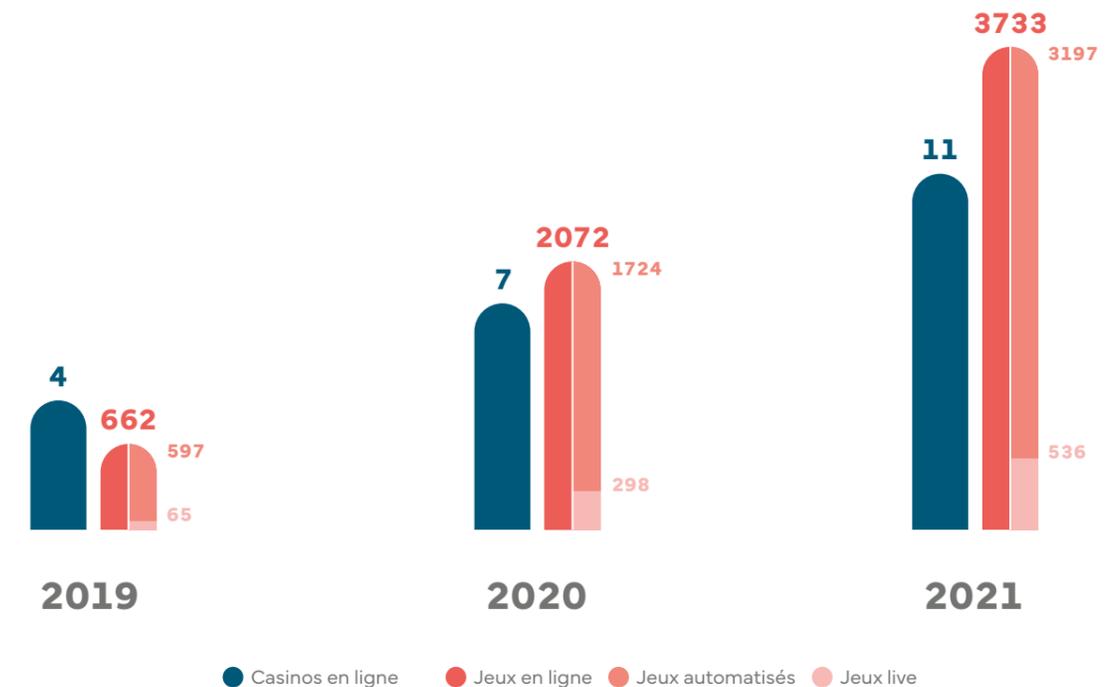
En 2021, le nombre de jeux de casino en ligne n'a cessé d'augmenter, ce qui s'explique en grande partie par l'ouverture de quatre casinos en ligne supplémentaires. Ces nouveaux arrivants ont naturellement contribué à la diversification de l'offre existante, même si, en 2020, les catégories principales de jeux de casino en ligne étaient déjà disponibles en Suisse.

Il existe deux grandes catégories de jeux de casino en ligne : les jeux entièrement automatisés (dont une partie est connectée à des jackpots) et les jeux live, auxquels plusieurs joueurs peuvent participer en même temps au moyen d'un flux vidéo (streaming). Le poker en ligne, par exemple, fait partie des jeux live, tout comme la variante *dual table*, dans laquelle un jeu de table, proposé dans un casino terrestre suisse, est également mis à disposition au moyen d'un flux vidéo sur la plateforme en ligne. Cette variante permet aux clients du casino terrestre et aux joueurs en ligne de participer au même jeu.

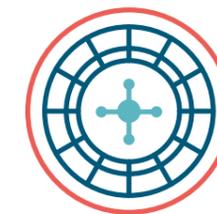
### À retenir

En 2021, la CFMJ a autorisé une seconde maison de jeu à proposer des jeux de poker en ligne à sa clientèle. Il faut également relever l'ouverture du tout premier studio suisse proposant des parties de jeux retransmises en live. Auparavant, les jeux live étaient uniquement retransmis de studios basés à l'étranger (à l'exception de la variante *dual table*).

## Nombre de jeux en ligne proposés sur le marché suisse



## Jeux terrestres



250  
tables de jeu

proposant, par exemple, de la roulette, du blackjack, le sic bo, du craps ou du baccara



4571  
automates de jeux d'argent

28  
jackpots connectés  
à des jeux de table



217  
jackpots connectés  
à des jeux d'argent automatisés

<sup>1</sup> Le taux de redistribution d'un jeu, est la somme moyenne redistribuée aux joueurs pour le jeu en question par rapport au montant total des mises.

## Protection sociale

### Généralités

La loi fédérale sur les jeux d'argent prévoit que les maisons de jeu doivent élaborer un programme de mesures sociales dans lequel elles définissent des mesures de protection qui prennent en compte le danger potentiel des diverses offres de jeux ainsi que les

caractéristiques du canal de distribution de chaque offre de jeux. Ces mesures doivent en particulier permettre de repérer précocement les joueurs à risques et d'exclure des jeux les personnes qui jouent au-dessus de leurs moyens.

### Modification des programmes de mesures sociales

Les maisons de jeu sont tenues d'évaluer régulièrement l'efficacité des mesures de leur programme et de les adapter, si nécessaire, de manière à garantir que la population soit protégée en permanence contre les dangers inhérents aux jeux d'argent. Si une maison de jeu prévoit de modifier son programme de mesures sociales, elle doit préalablement en aviser la CFMJ. Or, depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle législation, ces modifications, lorsqu'elles sont importantes, doivent être autorisées, ce qui suppose une analyse de leurs effets probables. C'est après cette évaluation prospective que la CFMJ déterminera si les changements peuvent ou non être acceptés.

Durant l'année sous revue, environ deux tiers des maisons de jeu ont fait des annonces de modification à la CFMJ. Les 39 demandes de modifications ont été initiées soit par les maisons de jeu elles-mêmes dans le cadre de l'optimisation continue de leurs processus, soit en réactions aux constats faits par la CFMJ au

cours de ses différents contrôles. Dans cinq cas, la CFMJ a considéré que les changements souhaités entraient dans la catégorie des « modifications importantes » et les a autorisés après analyse.

### Mise en œuvre

La CFMJ a par ailleurs effectué en 2021 des contrôles à distance ainsi que des inspections au sein des casinos afin de surveiller la mise en œuvre des programmes de mesures sociales. Ces contrôles ont concerné tant les maisons de jeu terrestres, après qu'elles ont repris leur activité au printemps, que les casinos en ligne. Ils ont principalement cherché à déterminer si les maisons de jeu identifiaient les comportements de jeu à risques suffisamment tôt et examinaient adéquatement les situations réunissant les conditions d'une exclusion de jeu. À chaque fois qu'un manquement aux dispositions légales a été constaté, la CFMJ a ordonné les mesures nécessaires pour rétablir l'ordre légal.

### Le crédit de jeu gratuit, un outil de marketing soumis à autorisation

L'octroi de jeux et crédits de jeu gratuits, aussi appelés bonus, est un outil de marketing essentiel pour les maisons de jeu en ligne, car il leur permet de se distinguer de leurs concurrents. Pour pouvoir offrir des jeux et crédits de jeu gratuits à ses joueurs, une maison de jeu doit en faire la demande auprès de la CFMJ. Celle-ci vérifie alors que les conditions légales sont remplies puis rend dans l'affirmative une décision d'autorisation. Durant son examen, la CFMJ veille particulièrement au respect de l'exigence de protection des joueurs contre le jeu excessif :

- Les bonus ne doivent pas cibler les mineurs, les personnes à risque ou les personnes exclues des jeux ;
- Ils ne peuvent pas être proposés de manière outrancière ou induisant en erreur ;
- Enfin, leurs conditions d'octroi doivent être communiquées aux joueurs de manière claire et transparente. Si la CFMJ estime que la demande du casino ne respecte pas les dispositions légales en la matière, elle la lui renvoie pour modifications.

## En 2021, la CFMJ a rendu



154

décisions concernant des opérations promotionnelles impliquant des bonus

## Blanchiment d'argent

### Une année particulière

Si l'exploitation des maisons de jeu terrestres a été fortement marquée par la crise sanitaire, la CFMJ a néanmoins pu procéder aux contrôles voulus sur place et pu, dans ce cadre, évaluer les mesures prises par les casinos en matière de lutte contre le blanchiment d'argent. Les casinos en ligne qui, de leur côté, ont poursuivi leur activité durant toute l'année ont fait l'objet de contrôles similaires, à distance, sur la base des informations tirées du DED (voir partie Inspection des maisons de jeu). Cet outil, comme il répertorie l'ensemble des opérations financières afférentes aux comptes des joueurs, permet en effet d'isoler les transactions, les relations d'affaires suspectes ou celles

dont le volume réclamerait des clarifications de la part du casino. La CFMJ peut ensuite s'assurer que ces cas particuliers ont fait l'objet d'un traitement adéquat en se faisant remettre les dossiers par la maison de jeu, puis en évaluant les cas qui s'y rapportent.

Les contrôles effectués n'ont pas conduit à détecter d'irrégularités préoccupantes. Les mesures actuelles paraissent efficaces, aussi bien dans le domaine terrestre qu'en ligne. La CFMJ suit toutefois de près l'évolution des casinos en ligne dans la mesure où ils représentent un domaine neuf, très actif et d'évolution rapide.

### Analyse des rapports 2020 des casinos

Chaque année, les maisons de jeu suisses sont tenues de transmettre à la CFMJ un rapport consacré à l'exécution de leurs obligations de diligence en matière de lutte contre le blanchiment d'argent. Ce rapport contient toutes les informations et communications faites par les casinos en la matière, ce qui permet

à la CFMJ d'avoir une vision d'ensemble de la situation. Modifiés dans leur structure en 2020 afin de tenir compte des nouvelles activités en ligne, les rapports de l'année 2020 ont été analysés par la CFMJ. Ils ne révèlent pas de changements significatifs par rapport à l'année précédente.

# Organisation interne et situation financière des maisons de jeu

## Organisation interne des maisons de jeu

Durant l'année sous revue, la CFMJ a rendu une soixantaine de décisions par lesquelles elle a :

- approuvé des changements au sein du personnel des casinos ou de leurs conseils d'administration ;
- autorisé des modifications dans les participations à leur capital.

Avant de rendre ses décisions, la CFMJ a examiné en particulier la bonne réputation des personnes concernées et vérifié que leur activité commerciale était irréprochable.

## Organes de révision

La loi prévoit que les maisons de jeu doivent faire contrôler leurs comptes annuels par un organe de révision indépendant. Ainsi, chaque maison de jeu suisse est tenue de mandater une société de révision pour auditer et réviser ses comptes.

### Les sociétés de révision mandatées produisent chaque année deux rapports :

- Un rapport financier aux normes Swiss Gaap RPC contenant la comptabilité audité et révisée de chaque casino. Il s'agit d'une obligation découlant de la LJAr et du code des obligations ;
- Un rapport explicatif contenant davantage de détails financiers, tels que des comptes de résultat séparés par activité pour les casinos possédant une extension de concession aux jeux en ligne ou pour les casinos possédant, par exemple, un restaurant. Y figurent également les résultats des travaux d'audit réglementaires confiés par la CFMJ aux sociétés de révision sur mandat ponctuel. Il s'agit d'une obligation découlant de l'OJAR.

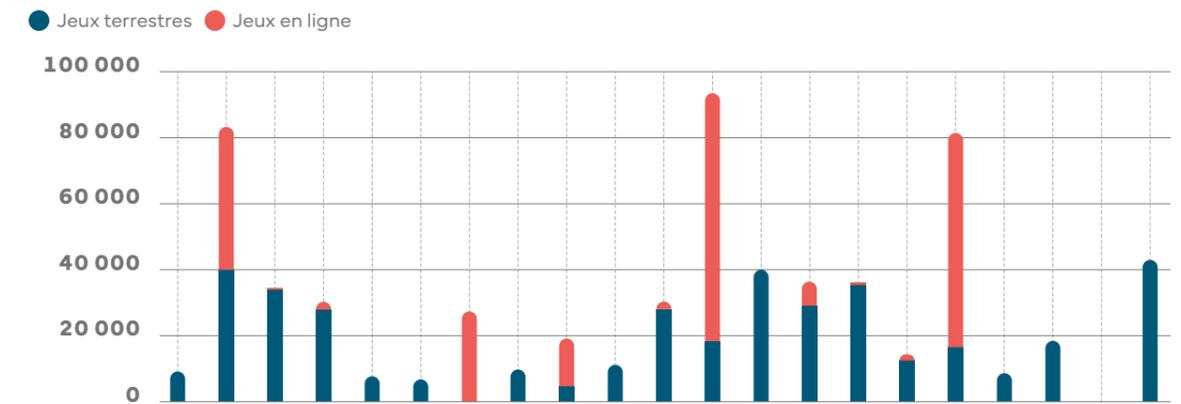
## Situation financière des maisons de jeu

La CFMJ a analysé les rapports financiers et explicatifs de toutes les maisons de jeu qui lui ont été remis au 30 avril 2021 par les sociétés de révision. Elle a examiné en détail les informations comptables ainsi que les remarques des réviseurs et a comparé les chiffres-clés entre les différentes maisons de jeu. Grâce à toutes ces informations, la CFMJ peut attester de la santé financière des vingt et une maisons de jeu suisses en toute connaissance de cause et agir en cas de besoin. La CFMJ s'est ainsi assurée que les maisons de jeu dont la

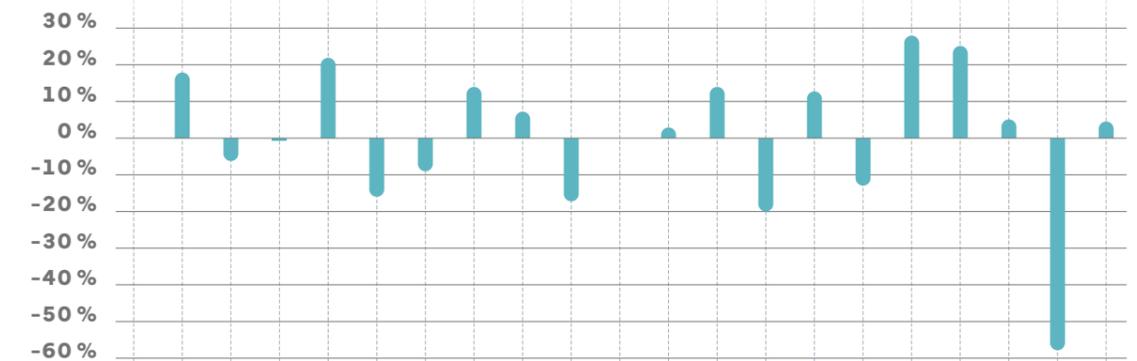
situation économique était précaire depuis plusieurs années étaient économiquement viables et disposaient des fonds propres minimum nécessaires à la poursuite de leur activité.

Il ressort de l'analyse des données financières relatives à l'exercice 2021 que la part moyenne des capitaux propres s'est élevée à 61,31%. La rentabilité moyenne des fonds propres est passée de 0,83% à 0,87%. Durant l'exercice sous revue, 8 millions de francs de dividendes ont été versés aux actionnaires (2020: 49,5 millions de francs)

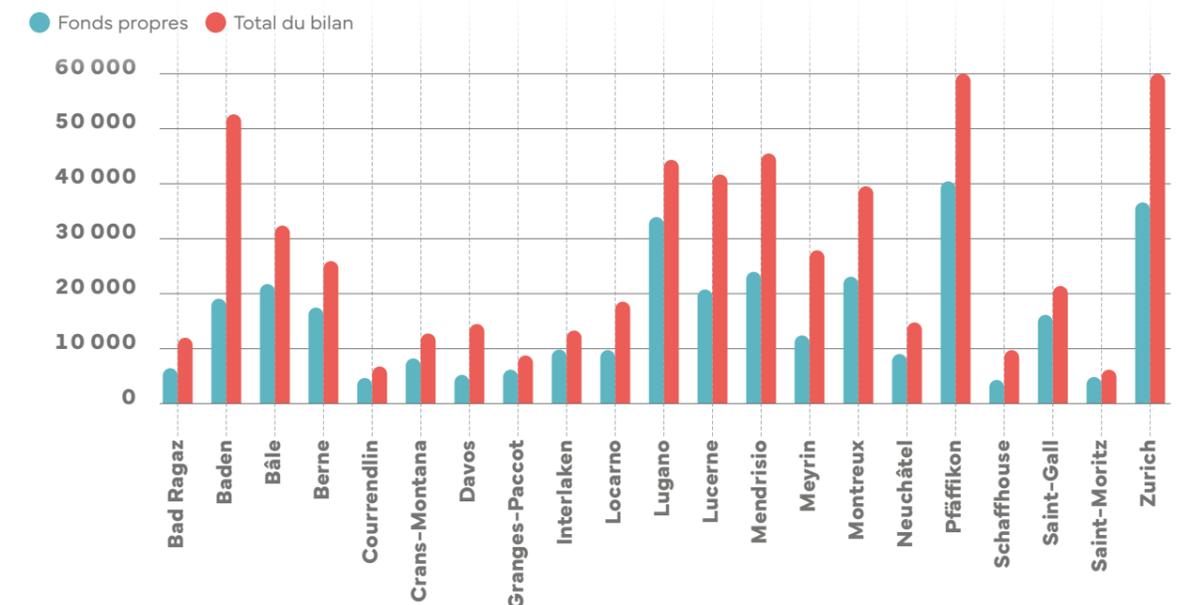
## Chiffre d'affaires issu des activités liées au jeu (en milliers de francs)



## Rentabilité des fonds propres (ROE)



## Fonds propres et total du bilan (en milliers de francs)



## Troisième mission PERCEVOIR

Percevoir l'impôt sur les maisons de jeux

### Produit brut des jeux

Le produit brut des jeux (PBJ) se définit comme la différence entre le montant des mises et le montant des gains règlementaires reversés aux joueurs.

### Impôt sur les maisons de jeu

La Confédération perçoit un impôt sur le produit brut des jeux terrestres et en ligne de chaque casino suisse : il s'agit de l'impôt sur les maisons de jeu. Cet impôt est affecté à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité.

Le taux de l'impôt est fixé de telle manière que les maisons de jeu gérées selon les principes d'une saine gestion obtiennent un rendement approprié sur le capital investi.

Les cantons d'implantation des maisons de jeu de type B peuvent prélever un impôt cantonal sur le produit brut des jeux (hors jeux en ligne). Cet impôt ne peut représenter plus de 40 % de l'impôt sur les maisons de jeu qui revient à la Confédération. L'impôt fédéral est alors réduit du montant de l'impôt cantonal.

Le Conseil fédéral peut réduire d'un quart au plus le taux de l'impôt pour les casinos de type B, pour autant que les bénéfices de

la maison de jeu soient investis pour l'essentiel dans des projets d'intérêt général pour la région, en particulier en vue d'encourager des activités culturelles, ou dans des projets d'utilité publique.

Au cours de l'année sous revue, une maison de jeu a demandé à bénéficier d'un tel allègement. Les contributions déclarées se sont élevées à 709 881 francs et correspondent à une réduction d'impôt de 189 301 francs.

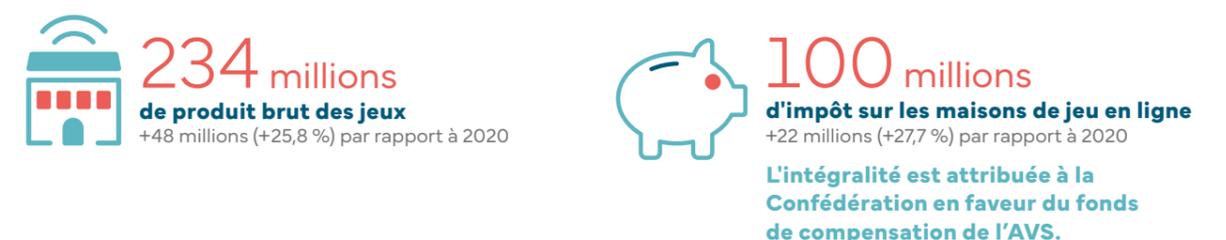
#### Offre terrestre



La fermeture des maisons de jeu ordonnée par le Conseil fédéral afin de protéger la population contre le coronavirus est la cause de cette importante diminution du chiffre d'affaires.



#### Offre en ligne



### Ainsi, en 2021 :

Grâce à la croissance du chiffre d'affaires des jeux en ligne,



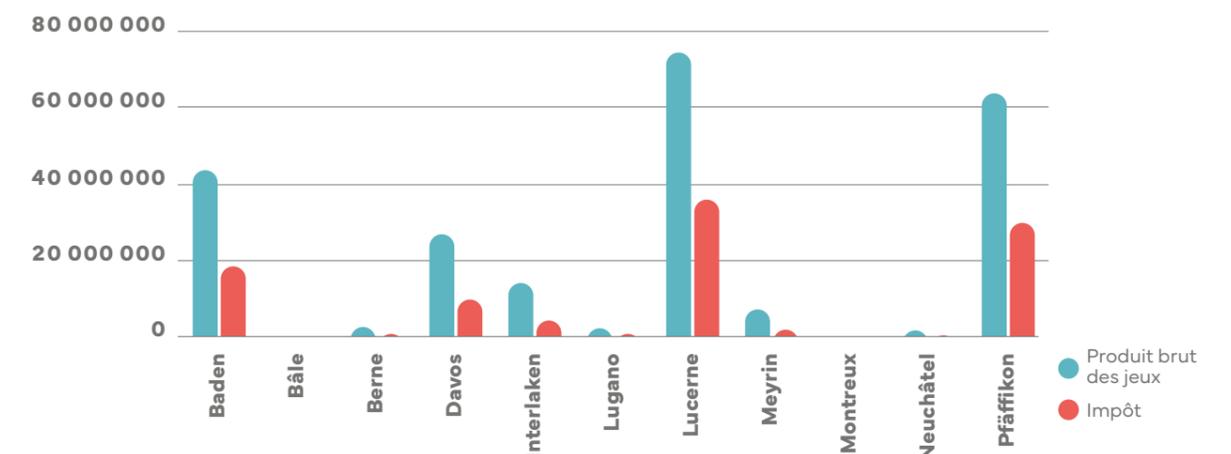
# Maisons de jeu

| TERRESTRES       | PBJ en francs      |                    | Taux d'imposition en % |               |
|------------------|--------------------|--------------------|------------------------|---------------|
|                  | 2021               | 2020               | 2021                   | 2020          |
| Baden            | 39 594 203         | 50 707 245         | 45,72%                 | 48,37%        |
| Bâle             | 34 358 410         | 36 742 146         | 44,50%                 | 45,05%        |
| Berne            | 27 878 039         | 27 688 318         | 43,03%                 | 42,99%        |
| Lugano           | 28 192 459         | 33 369 610         | 43,10%                 | 44,27%        |
| Lucerne          | 18 546 762         | 24 839 697         | 41,10%                 | 42,37%        |
| Montreux         | 35 496 839         | 37 774 952         | 44,76%                 | 45,29%        |
| Saint Gall       | 18 784 596         | 23 026 723         | 41,15%                 | 41,98%        |
| Zurich           | 43 220 547         | 50 439 914         | 46,58%                 | 48,31%        |
| <b>Total A</b>   | <b>246 071 855</b> | <b>284 588 605</b> | <b>44,26%</b>          | <b>45,48%</b> |
| Bad Ragaz        | 9 373 776          | 9 747 507          | 40,00%                 | 40,00%        |
| Courrendlin      | 7 554 167          | 7 682 787          | 40,00%                 | 40,00%        |
| Crans-Montana    | 6 960 144          | 8 337 296          | 26,67%                 | 26,67%        |
| Davos            | 619 837            | 1 210 224          | 26,67%                 | 26,67%        |
| Granges-Paccot   | 9 465 074          | 10 851 862         | 38,00%                 | 38,04%        |
| Interlaken       | 5 399 756          | 5 600 046          | 40,00%                 | 40,00%        |
| Locarno          | 11 465 048         | 13 154 026         | 40,08%                 | 40,25%        |
| Mendrisio        | 40 440 522         | 36 736 883         | 45,92%                 | 45,05%        |
| Meyrin           | 29 243 794         | 27 101 080         | 43,33%                 | 42,86%        |
| Neuchâtel        | 12 891 089         | 15 033 011         | 40,22%                 | 40,51%        |
| Pfäffikon        | 16 959 271         | 21 429 079         | 40,82%                 | 41,66%        |
| Schaffhouse      | 8 520 837          | 8 772 100          | 40,00%                 | 40,00%        |
| Saint Moritz     | 832 829            | 1 721 858          | 26,67%                 | 26,67%        |
| <b>Total B</b>   | <b>159 726 142</b> | <b>167 377 758</b> | <b>41,40%</b>          | <b>40,82%</b> |
| <b>Total A+B</b> | <b>405 797 997</b> | <b>451 966 363</b> | <b>43,13%</b>          | <b>43,75%</b> |

| Impôt sur les maisons de jeu en francs |                    | Confédération en francs |                    | Cantons en francs |                   |
|--|--------------------|-------------------------|--------------------|-------------------|-------------------|
| 2021                                   | 2020               | 2021                    | 2020               | 2021              | 2020              |
| 18 101 811                             | 24 527 883         | 18 101 811              | 24 527 883         | 0                 | 0                 |
| 15 288 165                             | 16 552 048         | 15 288 165              | 16 552 048         | 0                 | 0                 |
| 11 995 239                             | 11 902 276         | 11 995 239              | 11 902 276         | 0                 | 0                 |
| 12 150 267                             | 14 772 197         | 12 150 267              | 14 772 197         | 0                 | 0                 |
| 7 623 309                              | 10 523 856         | 7 623 309               | 10 523 856         | 0                 | 0                 |
| 15 888 324                             | 17 108 474         | 15 888 324              | 17 108 474         | 0                 | 0                 |
| 7 729 145                              | 9 667 560          | 7 729 145               | 9 667 560          | 0                 | 0                 |
| 20 130 712                             | 24 366 148         | 20 130 712              | 24 366 148         | 0                 | 0                 |
| <b>108 906 974</b>                     | <b>129 420 442</b> | <b>108 906 974</b>      | <b>129 420 442</b> | <b>0</b>          | <b>0</b>          |
| 3 749 510                              | 3 899 003          | 2 249 706               | 2 339 402          | 1 499 804         | 1 559 601         |
| 3 021 667                              | 3 073 115          | 1 813 000               | 1 843 869          | 1 208 667         | 1 229 246         |
| 1 856 038                              | 2 223 279          | 1 113 623               | 1 333 967          | 742 415           | 889 312           |
| 165 290                                | 322 727            | 99 174                  | 193 636            | 66 116            | 129 091           |
| 3 596 728                              | 4 127 756          | 2 158 037               | 2 476 654          | 1 438 691         | 1 651 103         |
| 2 159 902                              | 2 240 018          | 1 295 941               | 1 344 011          | 863 961           | 896 007           |
| 4 595 670                              | 5 294 691          | 2 757 402               | 3 176 815          | 1 838 268         | 2 117 876         |
| 18 569 490                             | 16 549 232         | 11 141 694              | 9 929 539          | 7 427 796         | 6 619 693         |
| 12 671 897                             | 11 614 529         | 7 603 138               | 6 968 717          | 5 068 759         | 4 645 812         |
| 5 184 802                              | 6 089 195          | 3 110 881               | 3 653 517          | 2 073 921         | 2 435 678         |
| 6 922 283                              | 8 927 376          | 4 153 370               | 5 356 426          | 2 768 913         | 3 570 951         |
| 3 408 335                              | 3 508 840          | 2 045 001               | 2 105 304          | 1 363 334         | 1 403 536         |
| 222 088                                | 459 162            | 133 253                 | 275 497            | 88 835            | 183 665           |
| <b>66 123 699</b>                      | <b>68 328 923</b>  | <b>39 674 219</b>       | <b>40 997 354</b>  | <b>26 449 480</b> | <b>27 331 569</b> |
| <b>175 030 673</b>                     | <b>197 749 365</b> | <b>148 581 193</b>      | <b>170 417 796</b> | <b>26 449 480</b> | <b>27 331 569</b> |

| EN LIGNE     | Dates ouverture | PBJ en francs      |                    | Taux d'imposition en % |               | Impôt sur les maisons de jeu en francs |                   |
|--------------|-----------------|--------------------|--------------------|------------------------|---------------|--|-------------------|
|              |                 | 2021               | 2020               | 2021                   | 2020          | 2021                                   | 2020              |
| Baden        | 05.07.2019      | 43 358 682         | 38 485 304         | 41,95%                 | 40,39%        | 18 190 482                             | 15 544 638        |
| Bâle         | 16.12.2021      | 85 434             | 0                  | 20,00%                 | 0             | 17 087                                 | 0                 |
| Berne        | 15.09.2020      | 2 312 996          | 1 162 017          | 20,00%                 | 20,48%        | 462 599                                | 237 977           |
| Davos        | 09.09.2019      | 26 589 915         | 16 826 741         | 35,86%                 | 30,60%        | 9 535 210                              | 5 148 964         |
| Interlaken   | 24.02.2020      | 13 724 982         | 14 177 507         | 28,53%                 | 30,47%        | 3 915 493                              | 4 320 417         |
| Lugano       | 01.03.2021      | 2 007 261          | 0                  | 20,00%                 | 0             | 401 452                                | 0                 |
| Lucerne      | 22.08.2019      | 74 342 246         | 68 999 592         | 48,06%                 | 47,28%        | 35 730 214                             | 32 619 763        |
| Meyrin       | 16.11.2020      | 6 946 402          | 317 930            | 22,82%                 | 20,00%        | 1 584 993                              | 63 586            |
| Montreux     | 22.12.2021      | 26 276             | 0                  | 20,00%                 | 0             | 5 255                                  | 0                 |
| Neuchâtel    | 15.07.2021      | 1 380 541          | 0                  | 20,00%                 | 0             | 276 108                                | 0                 |
| Pfäffikon    | 02.09.2019      | 63 687 122         | 46 910 375         | 46,42%                 | 42,93%        | 29 561 659                             | 20 140 706        |
| <b>Total</b> |                 | <b>234 461 857</b> | <b>186 879 466</b> | <b>42,51%</b>          | <b>41,78%</b> | <b>99 680 552</b>                      | <b>78 076 051</b> |

Produit brut des jeux et impôts générés par le jeu en ligne en 2021 (en francs)



## Quatrième mission LUTTER

Lutter contre le jeu illégal

La lutte contre le jeu illégal représente un aspect important de la loi sur les jeux d'argent. Elle est composée de deux volets :

### Blocage en ligne

Le blocage de l'accès depuis la Suisse aux offres de jeux non autorisées permet de protéger la population contre des opérateurs domiciliés à l'étranger, dont les offres échappent à la surveillance des autorités suisses et pour lesquelles aucune mesure de protection sociale ou de lutte contre le blanchiment d'argent n'est prévue.

### Poursuite pénale

La poursuite pénale des personnes qui organisent, exploitent ou mettent à disposition des jeux de casino sans autorisation permet également de protéger la population des conséquences néfastes d'une offre de jeu dérégulée.

## Blocage des offres de jeux non autorisées en Suisse

### Contexte légal

La loi prévoit que l'accès à une offre d'argent en ligne doit être bloqué quand cette offre est accessible sur territoire helvétique, qu'elle n'est pas autorisée en Suisse et que l'exploitant a son siège à l'étranger ou qu'il le dissimule.

La CFMJ publie et met régulièrement à jour sur son site Internet la liste des offres de jeux de casino dont l'accès est bloqué. Les fournisseurs d'accès à Internet (ISP) suisses exécutent ensuite ce blocage.

### Une pratique connue

Pour les ISP, le blocage de contenus sur Internet n'a rien de nouveau. Par exemple, certains ISP bloquent des sites Internet pour protéger leurs clients contre le phishing (hameçonnage<sup>1</sup> en français) ou les logiciels malveillants. En accord avec l'Office fédéral de la police fedpol, les ISP peuvent également bloquer les sites ayant un contenu pornographique. En revanche, il n'existait pas d'obligation de blocage d'accès aux offres de jeux d'argent étrangères prescrite par la loi jusqu'à l'entrée en vigueur des dispositions correspondantes de la LJA.

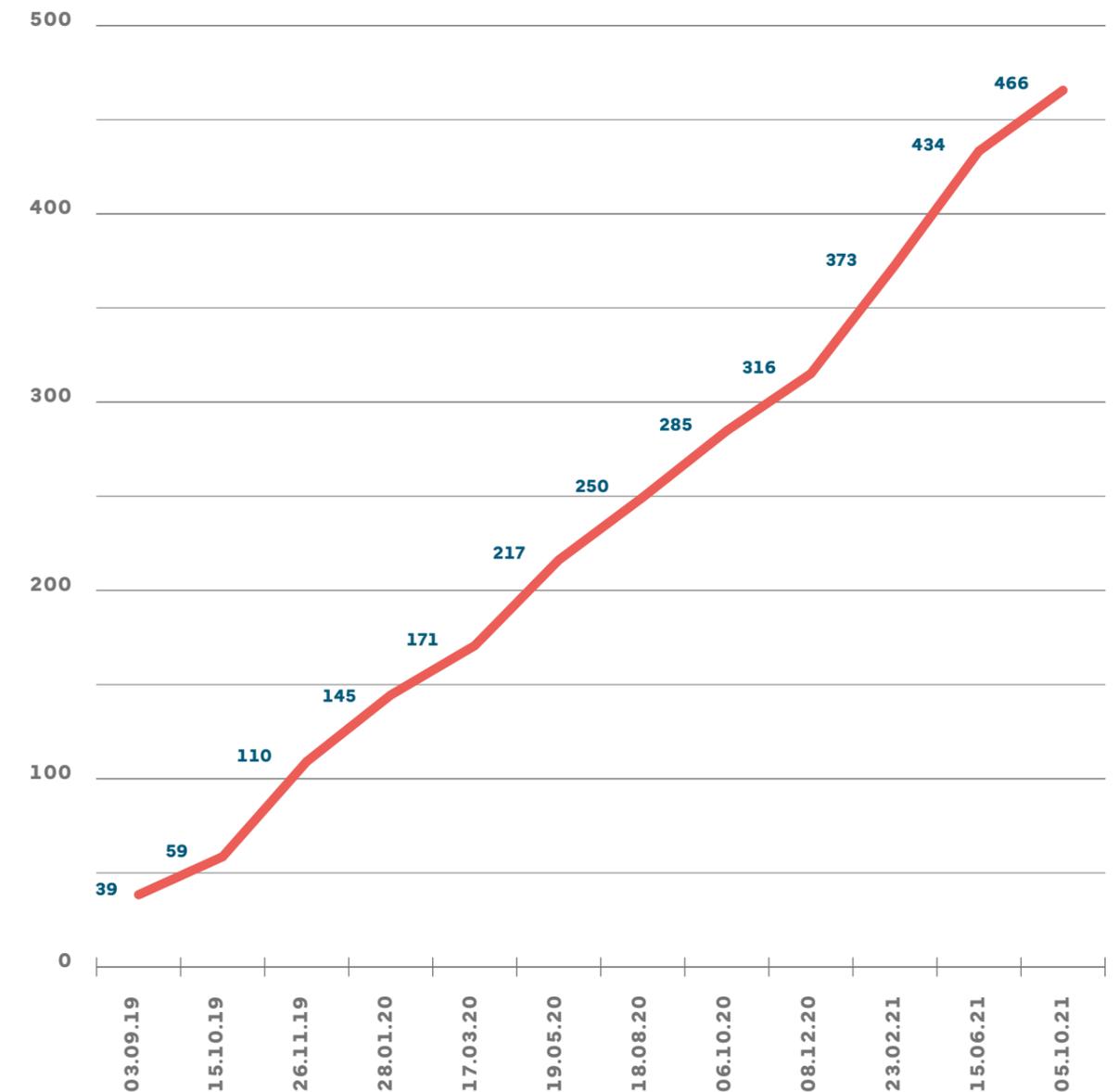
### Mise en œuvre technique

Sur la base d'annonces privées ou professionnelles ainsi que sur la base de ses propres constatations, la CFMJ a examiné les domaines correspondants des prestataires étrangers. La diminution du nombre de nouveaux dossiers par rapport aux années précédente est significative et s'explique par le fait qu'une grande partie des prestataires importants s'est retirée du marché suisse ou a déjà fait l'objet d'une

décision de blocage. La liste de blocage a été mise à jour à trois reprises au cours de l'année sous revue. À la fin de l'année 2021, elle comprenait 466 noms de domaine. La CFMJ n'a reçu aucune opposition aux mises à jour de la liste de blocage au cours de l'année sous revue. Des indemnités d'environ 4300 francs au total ont été versées en 2021 aux fournisseurs d'accès à Internet.

<sup>1</sup> Selon Larousse, l'hameçonnage est une technique de fraude par courriel basée sur l'usurpation d'identité de banques ou d'entreprises commerciales, afin d'obtenir de particuliers des renseignements confidentiels (numéros de cartes de crédit, par exemple).

## Mise à jour de la liste de blocage



### Ce qu'il faut savoir

De plus en plus de sites ajoutés à la liste de blocage sont des *backupdomains*, soit des sites appartenant à des exploitants étrangers déjà bloqués mais étant à nouveau accessibles au moyen d'un nom de domaine légèrement modifié et proposant exactement le même contenu illégal.

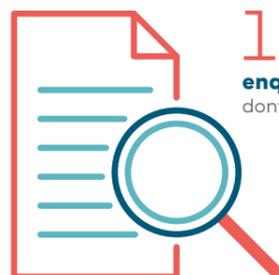
La méthode employée actuellement pour bloquer les opérateurs étrangers (blocage DNS) reste la plus appropriée pour mettre en œuvre les restrictions d'accès telles que prévues par la loi puisque l'idée sous-jacente est d'éviter le « surblocage », c'est-à-dire le blocage de contenus non problématiques.



110  
procédures ouvertes en 2021



102  
procédures closes en 2021



174  
enquêtes en cours  
dont plus de la moitié ont été ouvertes en 2020

## Poursuite pénale

### Généralités

Isolement, quarantaine, restriction des contacts et obligation de travail à domicile ont laissé des traces dans la poursuite pénale. L'efficacité a été notamment impactée car des actes d'enquête décisifs ont dû être plusieurs fois reportés, avec chaque fois une nouvelle coordination à organiser, ce qui a parfois eu des répercussions sur l'administration des preuves.

Depuis des années, une évolution technique est observée sur le marché des automates et demande un développement constant du savoir-faire de la CFMJ. Les systèmes de paiement utilisés sur le marché des jeux de casino n'ont eux aussi cessé d'évoluer. En 2021, la division Enquêtes s'est d'ailleurs plongée dans l'étude des systèmes de cryptomonnaies qui apparaissent depuis quelque temps dans le contexte des jeux de casino illégaux.

## Cantons et Confédération : qui fait quoi ?

Dans le domaine des jeux d'argent, la législation suisse prévoit une compétence partagée. La CFMJ est compétente pour les jeux de casino, tandis que les cantons sont chargés de poursuivre les infractions liées aux autres jeux d'argent, notamment les jeux de grande envergure, auxquels appartiennent les paris sportifs automatisés. Les mêmes dispositions pénales sont applicables dans les deux cas.

### Ne bis in idem ou autrement dit « pas deux fois pour la même chose »

Dans la pratique, les salons de jeu illégaux proposent souvent aussi bien des jeux de casino que des jeux de grande envergure. Il peut même arriver que les deux types de jeu coexistent sur un même appareil et sur une même plateforme de jeu. Dans ce cas, les prévenus doivent être dénoncés parallèlement à l'autorité de poursuite pénale cantonale et à la CFMJ. Ils en conçoivent souvent une certaine confusion, ayant l'impression d'être poursuivis par deux autorités différentes pour la même infraction. Un sentiment par ailleurs renforcé lorsque les deux autorités, chacune dans son domaine de compétence, prononcent un non-lieu pour l'une et une condamnation pour l'autre.

L'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les jeux d'argent n'a rien fait pour dissiper cette confusion puisque l'exploitation illégale de jeux de grande envergure et de jeux de casino tombe désormais sous le coup des dispositions de la même loi. Ces procédures parallèles ont incité certains prévenus, en 2021, à invoquer plus souvent le principe ne bis in idem, selon lequel une personne condamnée ou acquittée en Suisse par un jugement entré en force ne peut être poursuivie ou condamnée une seconde fois en Suisse à raison des mêmes faits.

### Dans les faits

Cette objection de la défense n'est cependant pas correcte, car l'objet de l'infraction n'est pas le même et que c'est sciemment que le législateur a maintenu une compétence partagée dans la loi sur les jeux d'argent. Ainsi, l'autorité cantonale de poursuite pénale ne peut pas statuer valablement sur l'offre de jeux de casino, et inversement, la CFMJ ne peut pas statuer sur les jeux de grande envergure : les décisions de condamnation, d'acquiescement ou de classement ainsi rendues sont donc nulles. Il s'ensuit que les prévenus ayant exploité simultanément des jeux de grande envergure et des jeux de casino continuent de répondre de leurs actes devant deux autorités différentes et d'encourir deux peines.

### Tournois de poker

Pendant les années 2000, les tournois de poker sont devenus très populaires en dehors des casinos. Sous le régime de l'ancienne loi, un grand nombre de demandes ont alors été faites en vue d'une qualification de ces tournois comme jeux d'adresse, pouvant à ce titre être autorisés. La CFMJ, qui était l'autorité compétente, a examiné et rendu une décision de qualification pour environ 200 de ces tournois. Pour certains, elle a admis qu'il s'agissait bien de jeux d'adresse, que les cantons étaient dès lors libre d'autoriser. La Fédération suisse des casinos a cependant recouru contre les décisions de la CFMJ et le Tribunal fédéral, dans son arrêt du 20 mai 2010, a conclu que tous les tournois de poker devaient être qualifiés de jeu de hasard et ne pouvaient à ce titre être proposés que dans une maison de jeu titulaire d'une concession.

Il a, d'une part, défini des critères pour l'autorisation de ces tournois et, d'autre part, déterminé une double compétence pour la poursuite pénale des organisateurs de tournois illégaux. La CFMJ, qui représente la Confédération, n'a la compétence de poursuivre que les « grands » tournois de poker, qui sont des jeux de casino. Elle transmet donc les dossiers concernant les petits tournois de poker au ministère public cantonal compétent. Les critères de délimitation qu'elle a développés au cours de l'exercice sous revue ont été acceptés par certains des ministères publics concernés, qui ont traité les cas qu'elle leur a transmis. Un seul ministère public est en désaccord sur ces critères de délimitation. La question de la compétence est en cours d'examen.

La CFMJ a statué dans 24 cas de tournois de poker. Cette compétence partagée a suscité bon nombre de questions et une certaine zone grise chez les personnes concernées, les services de police et les ministères publics.

### Nouveau type d'appareils de jeu

Un nouveau type d'appareils de jeu, qui se présentent comme de simples bornes Internet mais qui offrent aussi des jeux étant, de l'avis de la CFMJ, des jeux de casino, sont apparus ces dernières années en Suisse. Ces appareils se trouvent surtout en Suisse romande, où ils jouissent d'une certaine popularité.

Depuis trois ans, les cantons, sont compétents pour la qualification des jeux et des appareils de jeu, tandis que la CFMJ peut qualifier des jeux ou des appareils de jeux de casino dans le cadre d'une procédure pénale, pour autant qu'ils n'aient pas encore fait l'objet d'une décision administrative de qualification entrée en force.

Pendant l'année sous revue, la CFMJ a avancé dans six des dix dossiers ouverts en lien avec ce type d'appareils. Dans un cas, elle a défendu la qualification comme jeu de casino d'un jeu présent sur certains de ces appareils devant le tribunal. Cette qualification est jusqu'à présent contestée par les personnes concernées mais soutenues par les tribunaux.

La procédure de qualification (administrative) de ces appareils est en cours auprès de l'autorité désignée comme compétente par les cantons (Gespa). Comme le prévoit la loi, la CFMJ et la Gespa se coordonnent sur cette question.

### Jonctions et délégations de cas

Lorsqu'un auteur est impliqué dans plusieurs infractions qui n'ont pas encore fait l'objet d'un jugement entré en force, la question se pose de la jonction des procédures.

La CFMJ est l'autorité chargée de la poursuite des jeux de casino illégaux. Pour toutes les autres infractions, la compétence revient aux autorités de poursuite pénale des cantons. Il n'est donc pas rare que des procédures concernant le même auteur soient pendantes simultanément devant la CFMJ et devant des autorités cantonales de poursuite pénale.

Une jonction des procédures n'est toutefois pas absolument nécessaire, du point de vue de la CFMJ, puisque les procédures qu'elle instruit suivent la loi fédérale sur le droit pénal administratif, et non la procédure pénale fédérale.

En général, il y a cependant de bonnes raisons de joindre les procédures, par exemple l'efficacité de l'instruction grâce à la coordination des actes d'enquête, ce qui évite les doublons. La jonction des procédures est aussi à l'avantage des prévenus, car elle permet d'éviter les malentendus et la confusion que peuvent causer des procédures parallèles. Ces cas sont fréquents lorsqu'au cours d'une perquisition, une autorité fait des découvertes fortuites pour l'autre autorité.

Le cas le plus fréquent est celui d'un exploitant qui organise ou exploite illégalement à

la fois des jeux de casino et des paris, sur des appareils différents ou combinés sur le même appareil. Ces affaires en particulier nécessitent une collaboration très étroite entre les deux autorités de poursuite, ou la jonction des procédures auprès de l'une d'entre elles. La CFMJ n'ayant de compétence, en tant qu'autorité spéciale, que pour la poursuite de l'exploitation illégale de jeux de casino, ces cas ne peuvent faire l'objet d'une jonction de procédures qu'auprès du Ministère public de la Confédération ou d'un ministère public cantonal et doivent alors être délégués à l'une de ces autorités.

En vertu du droit pénal administratif fédéral, cette délégation de cas requiert toujours l'accord des deux partenaires concernés. La CFMJ entretient de la sorte une collaboration intensive avec les ministères publics cantonaux, auxquels elle a pu déléguer trois cas durant l'année sous revue.

Bien entendu, la CFMJ soutient ces autorités en leur apportant son expertise si nécessaire.

## Cas de grande envergure

La CFMJ parle de « cas de grande envergure » dès lors que plusieurs participants sont impliqués à différents niveaux et/ou sur plusieurs sites dans toute la Suisse, ou si un auteur est cité comme installateur d'appareils dans plusieurs procédures de droit pénal administratif déjà ouvertes par la CFMJ. Les cas doivent avoir également une certaine ampleur en raison du nombre de sites et d'appareils concernés.

Le secrétariat de la CFMJ traite ces cas comme des projets qui sont gérés par une équipe réunissant plusieurs fonctionnaires enquêteurs et un expert en informatique légale. La direction de la division assure la coordination. Pendant l'année sous revue, la CFMJ a mené cinq enquêtes de grande envergure.

### Action Ludus

**L'action Ludus regroupe deux cas de grande envergure. Elle correspond aux premières actions entreprises dans les enquêtes de grande envergure.**

- À 4 h 00 du matin, le 9 novembre, cinq équipes de la CFMJ se sont réunies dans différents postes de police pour finaliser l'organisation de onze perquisitions à mener dans quatre cantons.
- Les fonctionnaires enquêteurs de la CFMJ et les 160 agents de police, avec des chiens de recherche, se sont ensuite postés en extérieur, dissimulés en attendant le moment d'intervenir, à 6 h 00, pour des perquisitions simultanées dans cinq domiciles et six sièges d'entreprises. L'objectif de l'action était l'arrestation immédiate des cinq auteurs principaux, leur audition et la préservation de preuves.
- Les soupçons à l'origine de cette action sont basés sur des dénonciations, les résultats d'enquêtes préalables de police et les déclarations de personnes entendues dans le cadre d'autres affaires mineures. Ces soupçons ont également un rôle central dans deux grandes affaires connexes menées par la CFMJ en 2021.
- L'objectif de l'opération a été atteint et des centaines d'éléments de preuve (périphériques de stockage, téléphones, ordinateurs, dossiers papiers et automates de jeu) ont été saisis et mis sous séquestre. Les équipes de projet ont ensuite établi un plan pour l'analyse de ces preuves.

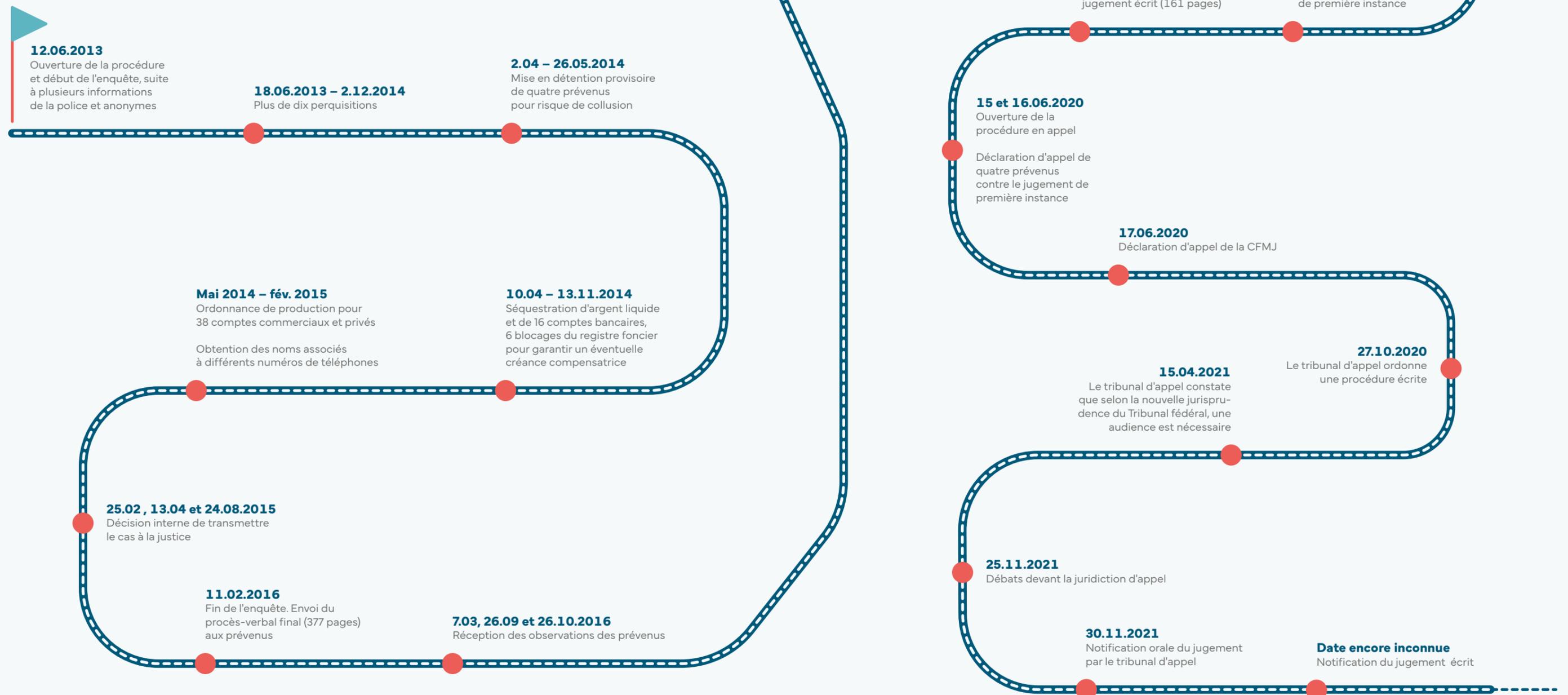
### Déroulement d'un cas de grande envergure porté devant les tribunaux

En 2018, la CFMJ a accusé les auteurs présumés d'avoir exploité une maison de jeu illégale avec un grand nombre d'appareils de jeux de hasard ou de casino sur plusieurs sites dans différents cantons.

#### État du cas au 30 novembre 2021

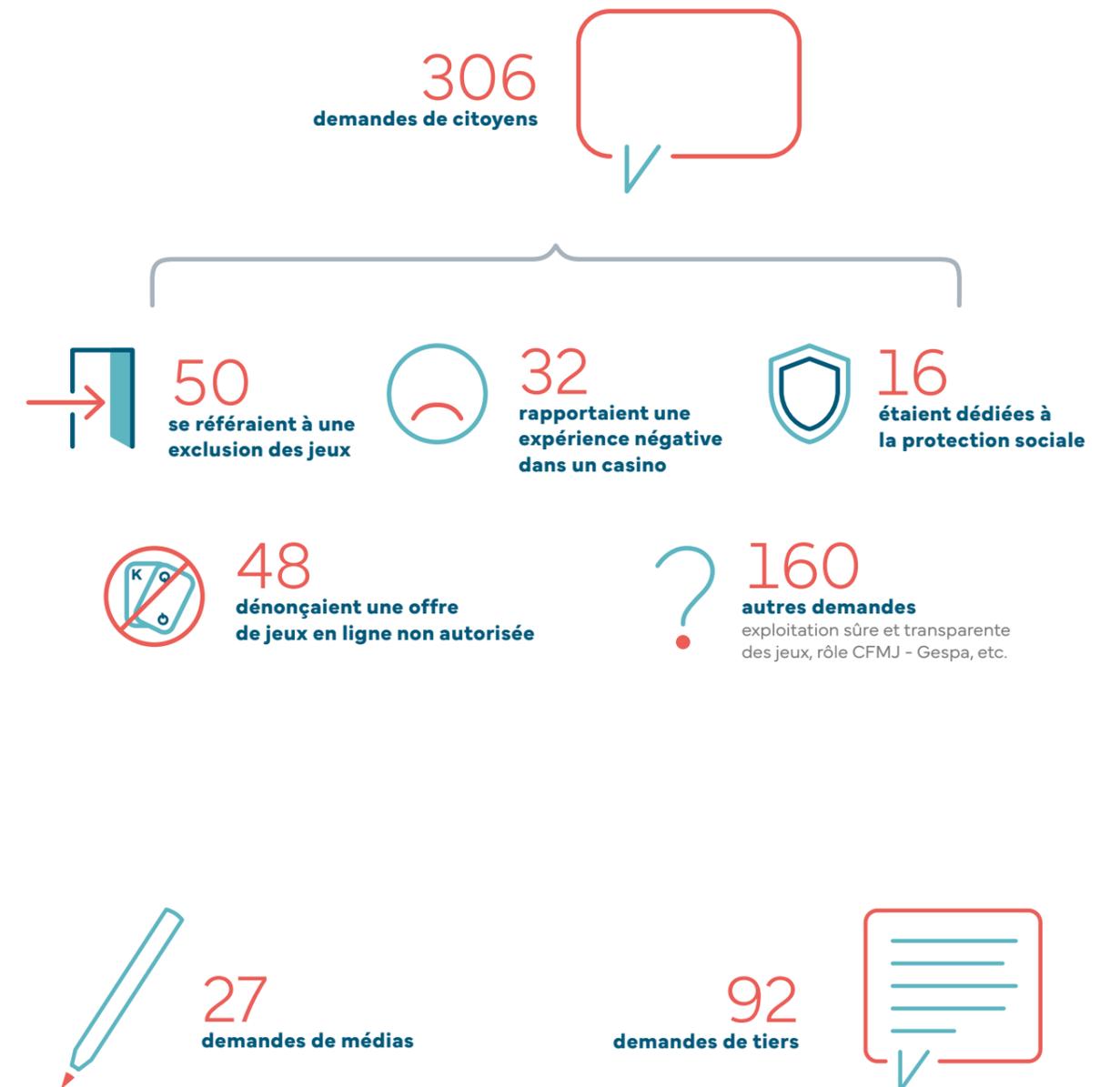
Le tribunal cantonal de deuxième instance a notifié oralement le jugement d'appel. Les faits établis par la CFMJ à l'issue de son enquête ont été considérés comme pleinement établis par le tribunal. Les peines ont été augmentées par rapport à celles prononcées en première instance et toutes les objections de la défense portant sur la conduite de la

procédure (violation du principe de célérité et du principe d'accusation, mauvaise gestion du dossier) ont été rejetées. La créance compensatrice a toutefois été revue à la baisse ; cette diminution repose sur une appréciation juridique différente de la pertinence du moment de la qualification des jeux (qui a eu lieu sous le régime de l'ancien droit).



## La Commission fédérale des maisons de jeu en chiffres

La Commission fédérale des maisons de jeu en chiffres



# Finances

## Compte de résultat

### Charges 2021

Sur les quelque 315,4 millions de francs de charges totales, 305,2 millions de francs viennent de l'impôt sur les maisons de jeu (recettes de 2019) et sont inscrits au crédit de l'AVS. Le reste des charges (soit 10,2 millions de francs) est à imputer à l'accomplissement des devoirs légaux de la CFMJ. Les charges propres de la CFMJ constituent le trois pour cent des charges totales.



### Revenus 2021

Sur un total de 254,8 millions de francs de revenus, 248,1 millions de francs (232,7 mio. avec incidences financières) sont des recettes issues de l'impôt des maisons de jeu (impôt sur les maisons de jeu 2021). Les revenus restants (6,7 mio.) correspondent à des revenus de fonctionnement.



### Charges et revenus de transfert

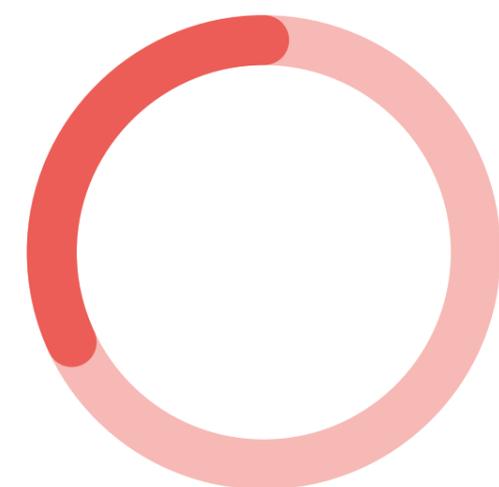
Les charges de transfert impliquent un transfert d'argent en faveur d'un tiers. Dans le cas de la CFMJ, il s'agit des recettes issues de l'impôt sur les maisons de jeu que la CFMJ reverse deux ans plus tard au fonds de compensation de l'AVS (ainsi, les charges 2021 représentent les revenus de 2019). Les revenus de transfert sont le pendant des charges de transfert, ce qui signifie que les recettes issues de l'impôt sur les maisons de jeu en faveur de l'AVS sont comptabilisées dans les revenus de transfert.

### Charges propres 2021

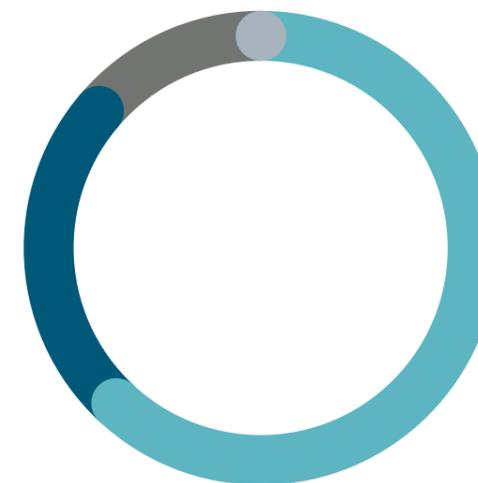
Les 10,2 millions de francs de charges propres se répartissent entre, d'un côté, les charges de personnel (7 mio.) et, de l'autre, les charges de biens et de services ainsi que les charges d'exploitation (3,2 mio.).

### Les charges de biens et de services ainsi que les charges d'exploitation sont constituées par :

- les loyers (0,7 mio.)
- les charges liées à l'informatique (0,5 mio.)
- les prestations sollicitées à l'interne du Secrétariat général du département (0,3 mio.) et les prestations externes (0,5 mio.)
- les pertes sur débiteurs (0,4 mio.)
- les dépenses et frais d'exécution (0,2 mio.) ainsi que les charges d'exploitation distinctes (dont 0,4 mio. pour la constitution d'une provision)



Charges de personnel  
Charges de biens et services ainsi que charges d'exploitation



Taxes de surveillance  
Autres émoluments issus de l'activité de surveillance  
Revenus issus de la poursuite pénale  
Revenus divers

### Revenus propres 2021

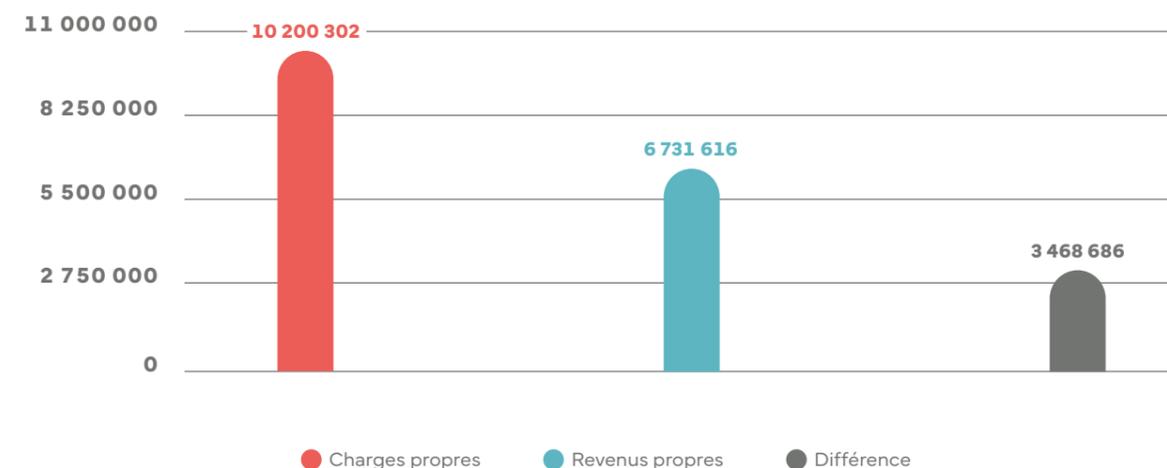
Les 6,7 millions de revenus propres proviennent essentiellement des taxes de surveillance (à hauteur de 4,2 mio., ce qui représente 62 % des revenus propres) et d'autres émoluments issus de l'activité de surveillance (à hauteur de 1,6 mio., soit 24 % des revenus propres).

Les sanctions prononcées contre les casinos en raison de manquements à un devoir légal font par exemple partie des émoluments issus de l'activité de surveillance. Les autres revenus sont générés par les activités de la poursuite pénale, par le biais notamment d'amendes (à hauteur de 0,9 mio., ce qui correspond au 14 % des revenus propres).

### Répartition des charges et revenus

Durant l'année sous revue, les charges propres de la CFMJ se sont élevées à 10,2 millions de francs et les revenus à 6,7 millions de francs (66 %).

La différence entre les charges et les revenus, soit 3,5 millions de francs (34 %), est assumée par la caisse fédérale et représente un pour cent environ du budget 2021.



## Données financières consolidées des maisons de jeu

Les tableaux suivants contiennent une sélection de données financières et de chiffres-clés extraits des comptes annuels des maisons de jeu et des rapports financiers établis par les réviseurs selon l'article 49 LJAR. Les organigrammes structurels simplifiés présentent la situation au 31 décembre 2021.

Conformément à l'article 44 OJAR, les comptes annuels des maisons de jeu ont été dressés selon les normes Swiss Gaap RPC<sup>1</sup>.

| <b>Bilan (en milliers de francs)</b>                    | <b>2021</b>    | <b>2020</b>    | <b>Δ</b>        |
|---|----------------|----------------|-----------------|
| Actif circulant   | 387 839        | 311 395        | 24,55 %         |
| Actif immobilisé  | 181 350        | 191 476        | -5,29 %         |
| Capitaux étrangers à court terme                        | 202 593        | 156 611        | 29,36 %         |
| Capitaux étrangers à long terme                         | 32 871         | 18 624         | 76,50 %         |
| Capitaux propres  | 333 724        | 327 636        | 1,86 %          |
| <b>Total du bilan</b>                                   | <b>569 188</b> | <b>502 871</b> | <b>13,19 %</b>  |
| <b>Compte de résultat (en milliers de francs)</b>       |                |                |                 |
| Chiffre d'affaires issu des jeux                        | 639 800        | 637 391        | 0,38 %          |
| dont chiffre d'affaires issu des jeux réalisés en ligne | 234 678        | 185 901        | 26,24 %         |
| Produit du tronc  | 13 706         | 15 666         | -12,51 %        |
| Autres produits   | 14 372         | 13 111         | 9,62 %          |
| Impôts sur les maisons de jeux                          | -274 796       | -275 888       | -0,40 %         |
| dont impôt sur les jeux réalisés en ligne               | -99 671        | -78 042        | 27,71 %         |
| Charges de personnel                                    | -155 916       | -157 955       | -1,29 %         |
| Charges d'exploitation                                  | -200 105       | -177 326       | 12,85 %         |
| Amortissements  | -38 147        | -36 080        | 5,73 %          |
| Résultat financier                                      | 1 948          | 2 320          | -16,03 %        |
| Résultat hors exploitation                              | 115            | -219           | -152,51 %       |
| Résultat extraordinaire                                 | 12 972         | 597            | 2072,86 %       |
| Impôt sur le résultat                                   | -751           | -3 694         | -79,67 %        |
| <b>Bénéfice de l'exercice</b>                           | <b>13 198</b>  | <b>17 923</b>  | <b>-26,36 %</b> |

1. Pour cette raison, de minimes différences peuvent être constatées au regard des données concernant les recettes fiscales.

# Baden



A  
type de concession



05.07.2019  
début de l'exploitation des jeux en ligne



22  
tables de jeu



332  
automates de jeux d'argent



677  
jeux de casino en ligne

## Stadcasino Baden AG

100 %

Grand Casino Baden AG  
Capital-actions 10 millions

### Bilan (en milliers de francs)

|                                  |               |
|----------------------------------|---------------|
| Actif circulant                  | 35 073        |
| Actif immobilisé                 | 17 542        |
| Capitaux étrangers à court terme | 23 586        |
| Capitaux étrangers à long terme  | 10 038        |
| Capitaux propres                 | 18 991        |
| <b>Total du bilan</b>            | <b>52 615</b> |

### Compte de résultat (en milliers de francs)

|   |              |
|---|--------------|
| Chiffre d'affaires issu des jeux                        | 82 904       |
| dont chiffre d'affaires issu des jeux réalisés en ligne | 43 359       |
| Produit du tronc  | 1 681        |
| Autres produits   | 7 772        |
| Impôts sur les maisons de jeux                          | -36 293      |
| dont impôt sur les jeux réalisés en ligne               | -18 190      |
| Charges de personnel                                    | -18 000      |
| Charges d'exploitation                                  | -29 342      |
| Amortissements  | -3 682       |
| Résultat financier                                      | -353         |
| Résultat hors exploitation                              | 0            |
| Résultat extraordinaire                                 | -15          |
| Impôt sur le résultat                                   | -1 215       |
| <b>Bénéfice de l'exercice</b>                           | <b>3 457</b> |

# Bad Ragaz



B  
type de concession



5  
tables de jeu



122  
automates de jeux d'argent

## Ace Casino Holding AG

33,3 %

## Grand Resort Bad Ragaz AG

66,7 %

Casino Bad Ragaz AG  
Capital-actions 3 millions

### Bilan (en milliers de francs)

|                                  |               |
|----------------------------------|---------------|
| Actif circulant                  | 1 846         |
| Actif immobilisé                 | 10 055        |
| Capitaux étrangers à court terme | 5 134         |
| Capitaux étrangers à long terme  | 331           |
| Capitaux propres                 | 6 436         |
| <b>Total du bilan</b>            | <b>11 901</b> |

### Compte de résultat (en milliers de francs)

|   |            |
|---|------------|
| Chiffre d'affaires issu des jeux                        | 9 374      |
| dont chiffre d'affaires issu des jeux réalisés en ligne | 0          |
| Produit du tronc  | 251        |
| Autres produits   | 899        |
| Impôts sur les maisons de jeux                          | -3 750     |
| dont impôt sur les jeux réalisés en ligne               | 0          |
| Charges de personnel                                    | -3 212     |
| Charges d'exploitation                                  | -2 632     |
| Amortissements  | -934       |
| Résultat financier                                      | -31        |
| Résultat hors exploitation                              | 0          |
| Résultat extraordinaire                                 | 23         |
| Impôt sur le résultat                                   | 0          |
| <b>Bénéfice de l'exercice</b>                           | <b>-12</b> |

# Bâle



A  
type de concession



16.12.2021  
début de l'exploitation des jeux en ligne



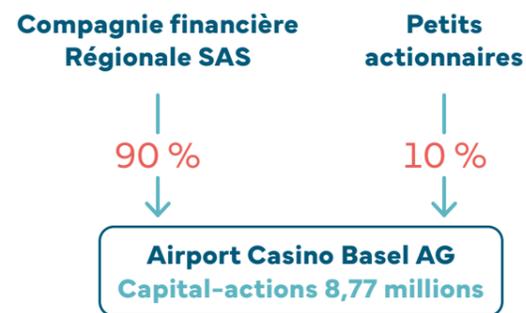
13  
tables de jeu



300  
automates de jeux d'argent



80  
jeux de casino en ligne



## Bilan (en milliers de francs)

|                                  |               |
|----------------------------------|---------------|
| Actif circulant                  | 10 812        |
| Actif immobilisé                 | 21 479        |
| Capitaux étrangers à court terme | 10 609        |
| Capitaux étrangers à long terme  | 0             |
| Capitaux propres                 | 21 682        |
| <b>Total du bilan</b>            | <b>32 291</b> |

## Compte de résultat (en milliers de francs)

|   |               |
|---|---------------|
| Chiffre d'affaires issu des jeux                        | 34 383        |
| dont chiffre d'affaires issu des jeux réalisés en ligne | 85            |
| Produit du tronc  | 981           |
| Autres produits   | 1 241         |
| Impôts sur les maisons de jeux                          | -15 305       |
| dont impôt sur les jeux réalisés en ligne               | -17           |
| Charges de personnel                                    | -12 535       |
| Charges d'exploitation                                  | -6 157        |
| Amortissements  | -4 857        |
| Résultat financier                                      | 717           |
| Résultat hors exploitation                              | 0             |
| Résultat extraordinaire                                 | 34            |
| Impôt sur le résultat                                   | 196           |
| <b>Bénéfice de l'exercice</b>                           | <b>-1 302</b> |

# Berne



A  
type de concession



15.09.2020  
début de l'exploitation des jeux en ligne



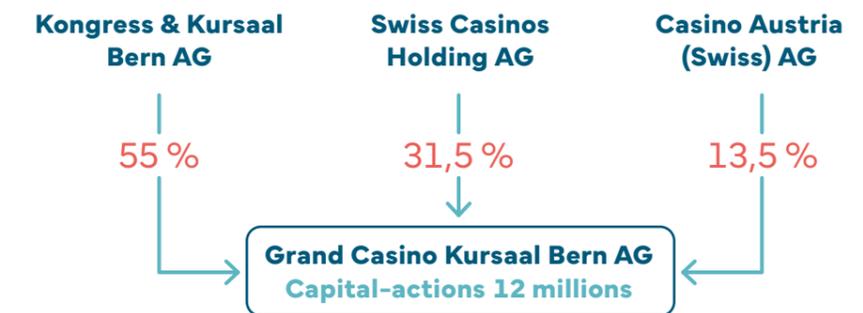
16  
tables de jeu



327  
automates de jeux d'argent



134  
jeux de casino en ligne



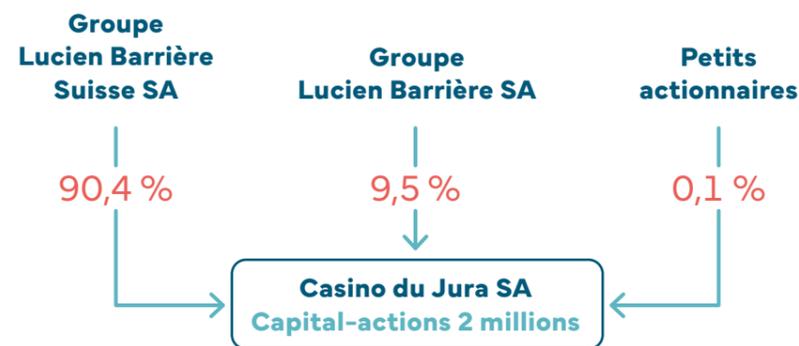
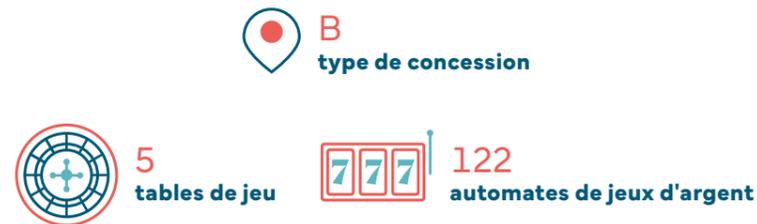
## Bilan (en milliers de francs)

|                                  |               |
|----------------------------------|---------------|
| Actif circulant                  | 19 895        |
| Actif immobilisé                 | 6 105         |
| Capitaux étrangers à court terme | 8 603         |
| Capitaux étrangers à long terme  | 0             |
| Capitaux propres                 | 17 397        |
| <b>Total du bilan</b>            | <b>26 000</b> |

## Compte de résultat (en milliers de francs)

|   |            |
|---|------------|
| Chiffre d'affaires issu des jeux                        | 30 179     |
| dont chiffre d'affaires issu des jeux réalisés en ligne | 2 312      |
| Produit du tronc  | 924        |
| Autres produits   | 959        |
| Impôts sur les maisons de jeux                          | -12 463    |
| dont impôt sur les jeux réalisés en ligne               | -468       |
| Charges de personnel                                    | -11 244    |
| Charges d'exploitation                                  | -9 145     |
| Amortissements  | -2 813     |
| Résultat financier                                      | -35        |
| Résultat hors exploitation                              | 0          |
| Résultat extraordinaire                                 | 3 598      |
| Impôt sur le résultat                                   | 16         |
| <b>Bénéfice de l'exercice</b>                           | <b>-58</b> |

# Courrendlin



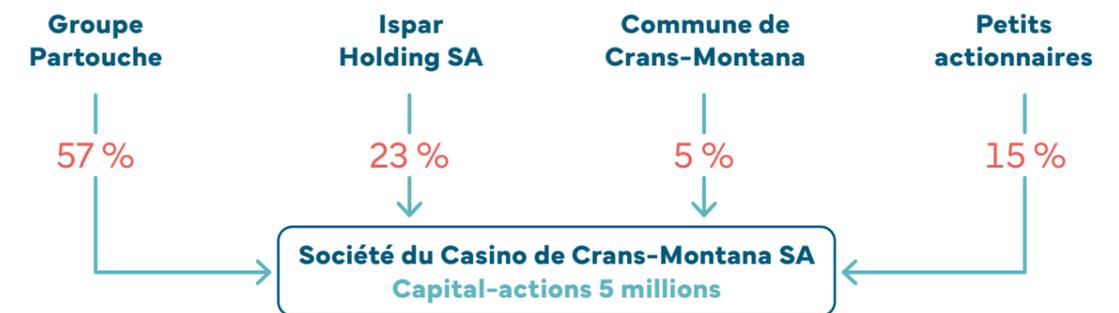
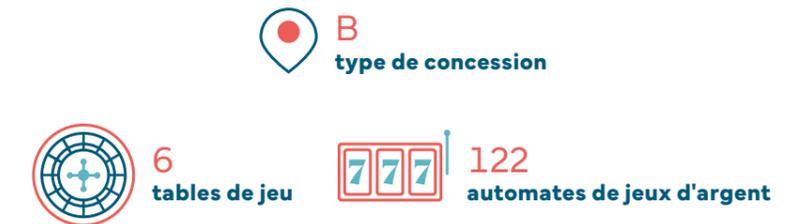
## Bilan (en milliers de francs)

|                                  |              |
|----------------------------------|--------------|
| Actif circulant                  | 4 405        |
| Actif immobilisé                 | 2 389        |
| Capitaux étrangers à court terme | 2 097        |
| Capitaux étrangers à long terme  | 1            |
| Capitaux propres                 | 4 696        |
| <b>Total du bilan</b>            | <b>6 794</b> |

## Compte de résultat (en milliers de francs)

|   |              |
|---|--------------|
| Chiffre d'affaires issu des jeux                        | 7 557        |
| dont chiffre d'affaires issu des jeux réalisés en ligne | 0            |
| Produit du tronc  | 157          |
| Autres produits   | 214          |
| Impôts sur les maisons de jeux                          | -3 022       |
| dont impôt sur les jeux réalisés en ligne               | 0            |
| Charges de personnel                                    | -1 775       |
| Charges d'exploitation                                  | -1 400       |
| Amortissements  | -510         |
| Résultat financier                                      | 48           |
| Résultat hors exploitation                              | 0            |
| Résultat extraordinaire                                 | 0            |
| Impôt sur le résultat                                   | -230         |
| <b>Bénéfice de l'exercice</b>                           | <b>1 039</b> |

# Crans-Montana



## Bilan (en milliers de francs)

|                                  |               |
|----------------------------------|---------------|
| Actif circulant                  | 5 853         |
| Actif immobilisé                 | 6 950         |
| Capitaux étrangers à court terme | 2 672         |
| Capitaux étrangers à long terme  | 1 970         |
| Capitaux propres                 | 8 161         |
| <b>Total du bilan</b>            | <b>12 803</b> |

## Compte de résultat (en milliers de francs)

|   |               |
|---|---------------|
| Chiffre d'affaires issu des jeux                        | 6 892         |
| dont chiffre d'affaires issu des jeux réalisés en ligne | 0             |
| Produit du tronc  | 98            |
| Autres produits   | 209           |
| Impôts sur les maisons de jeux                          | -1 856        |
| dont impôt sur les jeux réalisés en ligne               | 0             |
| Charges de personnel                                    | -3 109        |
| Charges d'exploitation                                  | -2 794        |
| Amortissements  | -954          |
| Résultat financier                                      | -19           |
| Résultat hors exploitation                              | 0             |
| Résultat extraordinaire                                 | 22            |
| Impôt sur le résultat                                   | 209           |
| <b>Bénéfice de l'exercice</b>                           | <b>-1 302</b> |

## Davos



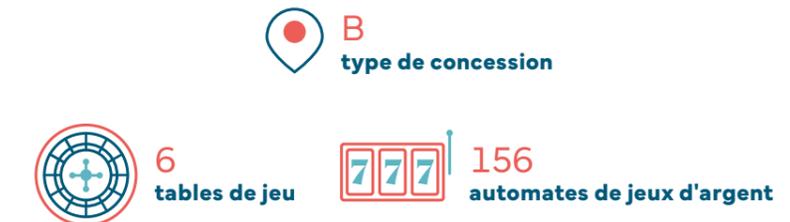
### Bilan (en milliers de francs)

|                                  |               |
|----------------------------------|---------------|
| Actif circulant                  | 14 056        |
| Actif immobilisé                 | 574           |
| Capitaux étrangers à court terme | 9 420         |
| Capitaux étrangers à long terme  | 0             |
| Capitaux propres                 | 5 210         |
| <b>Total du bilan</b>            | <b>14 630</b> |

### Compte de résultat (en milliers de francs)

|   |             |
|---|-------------|
| Chiffre d'affaires issu des jeux                        | 27 206      |
| dont chiffre d'affaires issu des jeux réalisés en ligne | 26 590      |
| Produit du tronc  | 29          |
| Autres produits   | 74          |
| Impôts sur les maisons de jeux                          | -9 700      |
| dont impôt sur les jeux réalisés en ligne               | -9 535      |
| Charges de personnel                                    | -2 492      |
| Charges d'exploitation                                  | -15 292     |
| Amortissements  | -217        |
| Résultat financier                                      | -56         |
| Résultat hors exploitation                              | 0           |
| Résultat extraordinaire                                 | -5          |
| Impôt sur le résultat                                   | 0           |
| <b>Bénéfice de l'exercice</b>                           | <b>-453</b> |

## Granges-Paccot



### Groupe Lucien Barrière Suisse SA



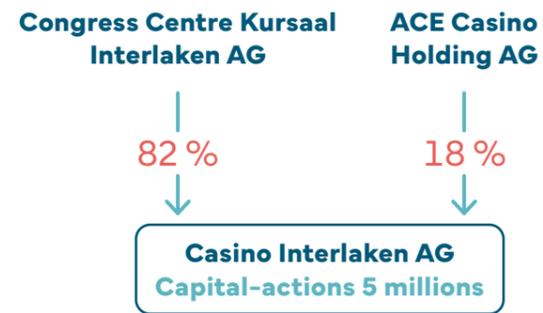
### Bilan (en milliers de francs)

|                                  |              |
|----------------------------------|--------------|
| Actif circulant                  | 6 220        |
| Actif immobilisé                 | 2 435        |
| Capitaux étrangers à court terme | 2 456        |
| Capitaux étrangers à long terme  | 3            |
| Capitaux propres                 | 6 195        |
| <b>Total du bilan</b>            | <b>8 654</b> |

### Compte de résultat (en milliers de francs)

|   |            |
|---|------------|
| Chiffre d'affaires issu des jeux                        | 9 457      |
| dont chiffre d'affaires issu des jeux réalisés en ligne | 0          |
| Produit du tronc  | 159        |
| Autres produits   | 371        |
| Impôts sur les maisons de jeux                          | -3 597     |
| dont impôt sur les jeux réalisés en ligne               | 0          |
| Charges de personnel                                    | -2 416     |
| Charges d'exploitation                                  | -2 300     |
| Amortissements  | -602       |
| Résultat financier                                      | -3         |
| Résultat hors exploitation                              | 0          |
| Résultat extraordinaire                                 | 0          |
| Impôt sur le résultat                                   | -166       |
| <b>Bénéfice de l'exercice</b>                           | <b>903</b> |

# Interlaken



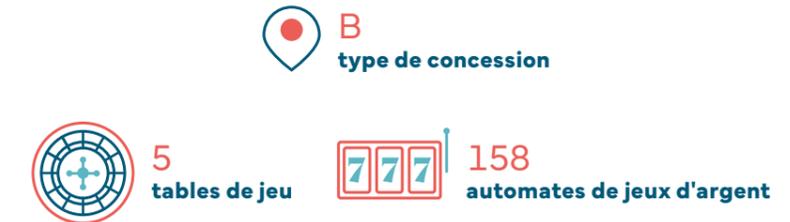
## Bilan (en milliers de francs)

|                                  |               |
|----------------------------------|---------------|
| Actif circulant                  | 10 711        |
| Actif immobilisé                 | 2 532         |
| Capitaux étrangers à court terme | 3 585         |
| Capitaux étrangers à long terme  | 0             |
| Capitaux propres                 | 9 658         |
| <b>Total du bilan</b>            | <b>13 243</b> |

## Compte de résultat (en milliers de francs)

|   |            |
|---|------------|
| Chiffre d'affaires issu des jeux                        | 19 076     |
| dont chiffre d'affaires issu des jeux réalisés en ligne | 13 723     |
| Produit du tronc  | 251        |
| Autres produits   | 172        |
| Impôts sur les maisons de jeux                          | -6 075     |
| dont impôt sur les jeux réalisés en ligne               | -3 915     |
| Charges de personnel                                    | -3 373     |
| Charges d'exploitation                                  | -10 422    |
| Amortissements  | -648       |
| Résultat financier                                      | 2          |
| Résultat hors exploitation                              | 0          |
| Résultat extraordinaire                                 | 1 737      |
| Impôt sur le résultat                                   | 0          |
| <b>Bénéfice de l'exercice</b>                           | <b>720</b> |

# Locarno



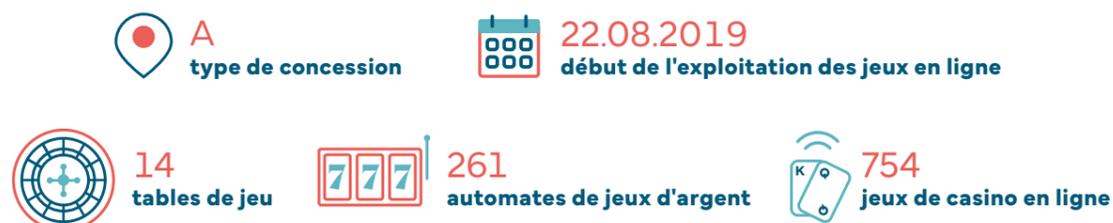
## Bilan (en milliers de francs)

|                                  |               |
|----------------------------------|---------------|
| Actif circulant                  | 16 762        |
| Actif immobilisé                 | 1 800         |
| Capitaux étrangers à court terme | 5 225         |
| Capitaux étrangers à long terme  | 3 654         |
| Capitaux propres                 | 9 683         |
| <b>Total du bilan</b>            | <b>18 562</b> |

## Compte de résultat (en milliers de francs)

|   |          |
|---|----------|
| Chiffre d'affaires issu des jeux                        | 11 411   |
| dont chiffre d'affaires issu des jeux réalisés en ligne | 0        |
| Produit du tronc  | 187      |
| Autres produits   | 647      |
| Impôts sur les maisons de jeux                          | -4 575   |
| dont impôt sur les jeux réalisés en ligne               | 0        |
| Charges de personnel                                    | -4 068   |
| Charges d'exploitation                                  | -3 547   |
| Amortissements  | -839     |
| Résultat financier                                      | -165     |
| Résultat hors exploitation                              | 0        |
| Résultat extraordinaire                                 | 949      |
| Impôt sur le résultat                                   | 0        |
| <b>Bénéfice de l'exercice</b>                           | <b>0</b> |

## Lucerne



### Kursaal-Casino AG Luzern

100 %

**Grand Casino Luzern AG**  
Capital-actions 16 millions

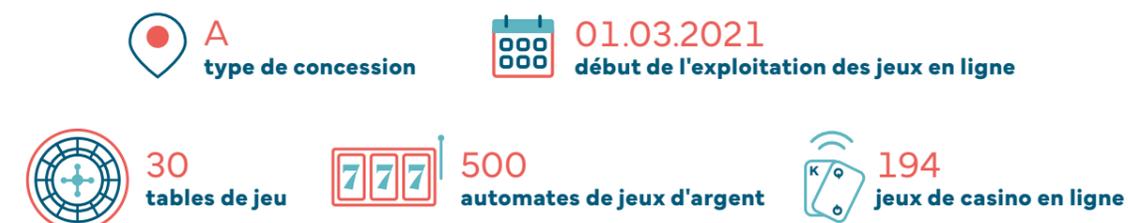
#### Bilan (en milliers de francs)

|                                  |               |
|----------------------------------|---------------|
| Actif circulant                  | 32 994        |
| Actif immobilisé                 | 8 837         |
| Capitaux étrangers à court terme | 21 012        |
| Capitaux étrangers à long terme  | 0             |
| Capitaux propres                 | 20 819        |
| <b>Total du bilan</b>            | <b>41 831</b> |

#### Compte de résultat (en milliers de francs)

|   |            |
|---|------------|
| Chiffre d'affaires issu des jeux                        | 92 889     |
| dont chiffre d'affaires issu des jeux réalisés en ligne | 74 342     |
| Produit du tronc  | 505        |
| Autres produits   | -9 607     |
| Impôts sur les maisons de jeux                          | -43 354    |
| dont impôt sur les jeux réalisés en ligne               | -35 730    |
| Charges de personnel                                    | -15 144    |
| Charges d'exploitation                                  | -22 168    |
| Amortissements  | -2 475     |
| Résultat financier                                      | 36         |
| Résultat hors exploitation                              | 0          |
| Résultat extraordinaire                                 | 0          |
| Impôt sur le résultat                                   | -24        |
| <b>Bénéfice de l'exercice</b>                           | <b>658</b> |

## Lugano



Città di  
Lugano

65,7 %

Casinos  
Austria (Swiss) AG

28,8 %

Petits  
actionnaires

5,5 %

**Casinò Lugano SA**  
Capital-actions 7 millions

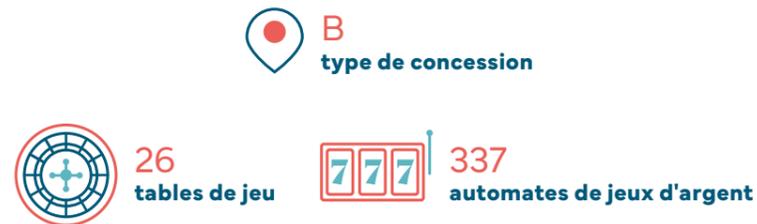
#### Bilan (en milliers de francs)

|                                  |               |
|----------------------------------|---------------|
| Actif circulant                  | 16 845        |
| Actif immobilisé                 | 27 546        |
| Capitaux étrangers à court terme | 10 435        |
| Capitaux étrangers à long terme  | 0             |
| Capitaux propres                 | 33 956        |
| <b>Total du bilan</b>            | <b>44 391</b> |

#### Compte de résultat (en milliers de francs)

|   |               |
|---|---------------|
| Chiffre d'affaires issu des jeux                        | 30 224        |
| dont chiffre d'affaires issu des jeux réalisés en ligne | 1 941         |
| Produit du tronc  | 1 282         |
| Autres produits   | 895           |
| Impôts sur les maisons de jeux                          | -12 593       |
| dont impôt sur les jeux réalisés en ligne               | -388          |
| Charges de personnel                                    | -13 413       |
| Charges d'exploitation                                  | -11 063       |
| Amortissements  | -2 650        |
| Résultat financier                                      | 213           |
| Résultat hors exploitation                              | 3             |
| Résultat extraordinaire                                 | 0             |
| Impôt sur le résultat                                   | 1 300         |
| <b>Bénéfice de l'exercice</b>                           | <b>-5 802</b> |

# Mendrisio



## ACE Casino Holding AG



### Bilan (en milliers de francs)

|                                  |               |
|----------------------------------|---------------|
| Actif circulant                  | 39 307        |
| Actif immobilisé                 | 6 039         |
| Capitaux étrangers à court terme | 21 254        |
| Capitaux étrangers à long terme  | 0             |
| Capitaux propres                 | 24 092        |
| <b>Total du bilan</b>            | <b>45 346</b> |

### Compte de résultat (en milliers de francs)

|   |              |
|---|--------------|
| Chiffre d'affaires issu des jeux                        | 40 389       |
| dont chiffre d'affaires issu des jeux réalisés en ligne | 0            |
| Produit du tronc  | 2 435        |
| Autres produits   | 874          |
| Impôts sur les maisons de jeux                          | -18 563      |
| dont impôt sur les jeux réalisés en ligne               | 0            |
| Charges de personnel                                    | -10 857      |
| Charges d'exploitation                                  | -8 054       |
| Amortissements  | -2 787       |
| Résultat financier                                      | 932          |
| Résultat hors exploitation                              | 0            |
| Résultat extraordinaire                                 | 0            |
| Impôt sur le résultat                                   | -879         |
| <b>Bénéfice de l'exercice</b>                           | <b>3 490</b> |

# Meyrin



## Ispar Holding SA      Compagnie Européenne de Casinos



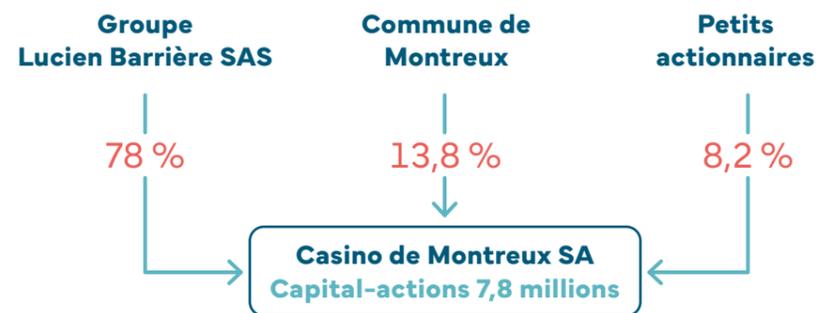
### Bilan (en milliers de francs)

|                                  |               |
|----------------------------------|---------------|
| Actif circulant                  | 19 684        |
| Actif immobilisé                 | 8 249         |
| Capitaux étrangers à court terme | 15 553        |
| Capitaux étrangers à long terme  | 0             |
| Capitaux propres                 | 12 380        |
| <b>Total du bilan</b>            | <b>27 933</b> |

### Compte de résultat (en milliers de francs)

|   |               |
|---|---------------|
| Chiffre d'affaires issu des jeux                        | 36 110        |
| dont chiffre d'affaires issu des jeux réalisés en ligne | 6 901         |
| Produit du tronc  | 633           |
| Autres produits   | 447           |
| Impôts sur les maisons de jeux                          | -14 257       |
| dont impôt sur les jeux réalisés en ligne               | -1 585        |
| Charges de personnel                                    | -9 341        |
| Charges d'exploitation                                  | -14 774       |
| Amortissements  | -1 861        |
| Résultat financier                                      | 197           |
| Résultat hors exploitation                              | 0             |
| Résultat extraordinaire                                 | -17           |
| Impôt sur le résultat                                   | 360           |
| <b>Bénéfice de l'exercice</b>                           | <b>-2 503</b> |

# Montreux



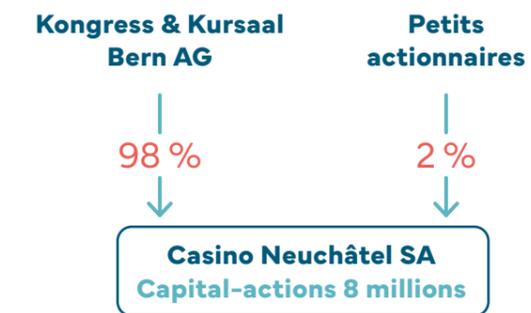
## Bilan (en milliers de francs)

|                                  |               |
|----------------------------------|---------------|
| Actif circulant                  | 12 238        |
| Actif immobilisé                 | 27 399        |
| Capitaux étrangers à court terme | 15 661        |
| Capitaux étrangers à long terme  | 943           |
| Capitaux propres                 | 23 033        |
| <b>Total du bilan</b>            | <b>39 637</b> |

## Compte de résultat (en milliers de francs)

|   |              |
|---|--------------|
| Chiffre d'affaires issu des jeux                        | 35 574       |
| dont chiffre d'affaires issu des jeux réalisés en ligne | 26           |
| Produit du tronc  | 796          |
| Autres produits   | 3 897        |
| Impôts sur les maisons de jeux                          | -15 894      |
| dont impôt sur les jeux réalisés en ligne               | -5           |
| Charges de personnel                                    | -11 361      |
| Charges d'exploitation                                  | -7 439       |
| Amortissements  | -2 539       |
| Résultat financier                                      | 159          |
| Résultat hors exploitation                              | 0            |
| Résultat extraordinaire                                 | 310          |
| Impôt sur le résultat                                   | -496         |
| <b>Bénéfice de l'exercice</b>                           | <b>3 007</b> |

# Neuchâtel



## Bilan (en milliers de francs)

|                                  |               |
|----------------------------------|---------------|
| Actif circulant                  | 10 349        |
| Actif immobilisé                 | 4 364         |
| Capitaux étrangers à court terme | 5 730         |
| Capitaux étrangers à long terme  | 0             |
| Capitaux propres                 | 8 983         |
| <b>Total du bilan</b>            | <b>14 713</b> |

## Compte de résultat (en milliers de francs)

|   |               |
|---|---------------|
| Chiffre d'affaires issu des jeux                        | 14 303        |
| dont chiffre d'affaires issu des jeux réalisés en ligne | 1 380         |
| Produit du tronc  | 290           |
| Autres produits   | 4             |
| Impôts sur les maisons de jeux                          | -5 525        |
| dont impôt sur les jeux réalisés en ligne               | -276          |
| Charges de personnel                                    | -3 829        |
| Charges d'exploitation                                  | -6 551        |
| Amortissements  | -1 763        |
| Résultat financier                                      | -67           |
| Résultat hors exploitation                              | 0             |
| Résultat extraordinaire                                 | 1 880         |
| Impôt sur le résultat                                   | 111           |
| <b>Bénéfice de l'exercice</b>                           | <b>-1 147</b> |

# Pfäffikon



02.09.2019  
début de l'exploitation des jeux en ligne



10  
tables de jeu



181  
automates de jeux d'argent



449  
jeux de casino en ligne

## Swiss Casinos Holding AG

100 %

Casino Zürichsee AG  
Capital-actions 8 millions

### Bilan (en milliers de francs)

|                                  |               |
|----------------------------------|---------------|
| Actif circulant                  | 54 193        |
| Actif immobilisé                 | 6 138         |
| Capitaux étrangers à court terme | 19 818        |
| Capitaux étrangers à long terme  | 0             |
| Capitaux propres                 | 40 513        |
| <b>Total du bilan</b>            | <b>60 331</b> |

### Compte de résultat (en milliers de francs)

|   |               |
|---|---------------|
| Chiffre d'affaires issu des jeux                        | 80 833        |
| dont chiffre d'affaires issu des jeux réalisés en ligne | 64 019        |
| Produit du tronc  | 517           |
| Autres produits   | 471           |
| Impôts sur les maisons de jeux                          | -36 484       |
| dont impôt sur les jeux réalisés en ligne               | -29 562       |
| Charges de personnel                                    | -8 296        |
| Charges d'exploitation                                  | -23 039       |
| Amortissements  | -1 232        |
| Résultat financier                                      | 312           |
| Résultat hors exploitation                              | 0             |
| Résultat extraordinaire                                 | 0             |
| Impôt sur le résultat                                   | -1 541        |
| <b>Bénéfice de l'exercice</b>                           | <b>11 541</b> |

# Saint-Gall



A  
type de concession



10  
tables de jeu



199  
automates de jeux d'argent

## Swiss Casinos Holding AG

98 %

Grand Casino St. Gallen AG  
Capital-actions 9 millions

## St. Gallen-Bodensee Tourismus

2 %

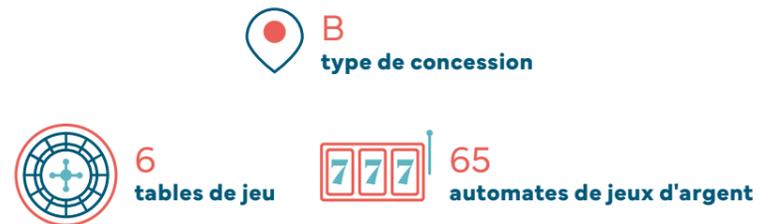
### Bilan (en milliers de francs)

|                                  |               |
|----------------------------------|---------------|
| Actif circulant                  | 18 798        |
| Actif immobilisé                 | 2 711         |
| Capitaux étrangers à court terme | 4 538         |
| Capitaux étrangers à long terme  | 800           |
| Capitaux propres                 | 16 171        |
| <b>Total du bilan</b>            | <b>21 509</b> |

### Compte de résultat (en milliers de francs)

|   |            |
|---|------------|
| Chiffre d'affaires issu des jeux                        | 18 685     |
| dont chiffre d'affaires issu des jeux réalisés en ligne | 0          |
| Produit du tronc  | 514        |
| Autres produits   | 304        |
| Impôts sur les maisons de jeux                          | -7 729     |
| dont impôt sur les jeux réalisés en ligne               | 0          |
| Charges de personnel                                    | -4 731     |
| Charges d'exploitation                                  | -4 607     |
| Amortissements  | -1 520     |
| Résultat financier                                      | 91         |
| Résultat hors exploitation                              | 0          |
| Résultat extraordinaire                                 | 0          |
| Impôt sur le résultat                                   | -146       |
| <b>Bénéfice de l'exercice</b>                           | <b>861</b> |

# Saint-Moritz



## Casinos Austria (Swiss) AG

100 %

Casino St. Moritz AG  
Capital-actions 10 millions

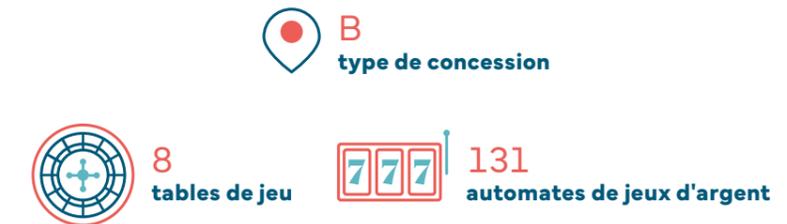
### Bilan (en milliers de francs)

|                                  |              |
|----------------------------------|--------------|
| Actif circulant                  | 1 865        |
| Actif immobilisé                 | 4 272        |
| Capitaux étrangers à court terme | 1 337        |
| Capitaux étrangers à long terme  | 0            |
| Capitaux propres                 | 4 800        |
| <b>Total du bilan</b>            | <b>6 137</b> |

### Compte de résultat (en milliers de francs)

|   |               |
|---|---------------|
| Chiffre d'affaires issu des jeux                        | 862           |
| dont chiffre d'affaires issu des jeux réalisés en ligne | 0             |
| Produit du tronc  | 66            |
| Autres produits   | 63            |
| Impôts sur les maisons de jeux                          | -222          |
| dont impôt sur les jeux réalisés en ligne               | 0             |
| Charges de personnel                                    | -2 540        |
| Charges d'exploitation                                  | -1 671        |
| Amortissements  | -437          |
| Résultat financier                                      | -20           |
| Résultat hors exploitation                              | 112           |
| Résultat extraordinaire                                 | 1 012         |
| Impôt sur le résultat                                   | 0             |
| <b>Bénéfice de l'exercice</b>                           | <b>-2 775</b> |

# Schaffhouse



## Swiss Casinos Holding AG

100 %

CSA Casino Schaffhausen AG  
Capital-actions 4,5 millions

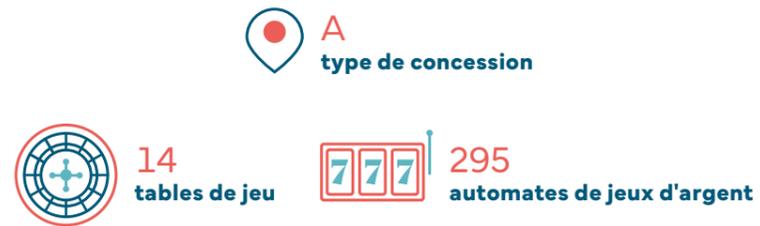
### Bilan (en milliers de francs)

|                                  |              |
|----------------------------------|--------------|
| Actif circulant                  | 8 828        |
| Actif immobilisé                 | 844          |
| Capitaux étrangers à court terme | 1 908        |
| Capitaux étrangers à long terme  | 3 500        |
| Capitaux propres                 | 4 264        |
| <b>Total du bilan</b>            | <b>9 672</b> |

### Compte de résultat (en milliers de francs)

|   |              |
|---|--------------|
| Chiffre d'affaires issu des jeux                        | 8 499        |
| dont chiffre d'affaires issu des jeux réalisés en ligne | 0            |
| Produit du tronc  | 279          |
| Autres produits   | 243          |
| Impôts sur les maisons de jeux                          | -3 408       |
| dont impôt sur les jeux réalisés en ligne               | 0            |
| Charges de personnel                                    | -3 179       |
| Charges d'exploitation                                  | -2 309       |
| Amortissements  | -334         |
| Résultat financier                                      | 99           |
| Résultat hors exploitation                              | 0            |
| Résultat extraordinaire                                 | 1 203        |
| Impôt sur le résultat                                   | 0            |
| <b>Bénéfice de l'exercice</b>                           | <b>1 093</b> |

# Zurich



## Swiss Casinos Holding AG

100 %

Swiss Casino Zürich AG  
Capital-actions 25 millions

### Bilan (en milliers de francs)

|                                  |               |
|----------------------------------|---------------|
| Actif circulant                  | 47 105        |
| Actif immobilisé                 | 13 090        |
| Capitaux étrangers à court terme | 11 960        |
| Capitaux étrangers à long terme  | 11 631        |
| Capitaux propres                 | 36 604        |
| <b>Total du bilan</b>            | <b>60 195</b> |

### Compte de résultat (en milliers de francs)

|   |              |
|---|--------------|
| Chiffre d'affaires issu des jeux                        | 42 993       |
| dont chiffre d'affaires issu des jeux réalisés en ligne | 0            |
| Produit du tronc  | 1 671        |
| Autres produits   | 4 223        |
| Impôts sur les maisons de jeux                          | -20 131      |
| dont impôt sur les jeux réalisés en ligne               | 0            |
| Charges de personnel                                    | -11 001      |
| Charges d'exploitation                                  | -15 399      |
| Amortissements  | -4 493       |
| Résultat financier                                      | -109         |
| Résultat hors exploitation                              | 0            |
| Résultat extraordinaire                                 | 2 241        |
| Impôt sur le résultat                                   | 1 754        |
| <b>Bénéfice de l'exercice</b>                           | <b>1 749</b> |

